

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

DU 25 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, GYMNASSE SAINT-EXUPÉRY - 1 AVENUE SAINT-EXUPÉRY - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHET

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - M. Bernard FREDON - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Didier LAUBERAT - Mme Valérie LE DAIN - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Jean GIRARDON, M. Charles LANDRE, M. Frédéric MARASCIA
Mme JARROT (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
Mme PICARD (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
M. DUPARAY (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. PISSELOUP (pouvoir à M. Didier LAUBERAT)
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
Mme FALLOURD (pouvoir à Mme Paulette MATRAY)
M. PRIET (pouvoir à M. Abdoukader ATTEYE)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Marc MAILLIOT

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE	4
I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES.....	5
1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 29 septembre 2021	5
2. Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités .	5
3. Représentation dans les commissions permanentes - Modification suite à la démission d'une conseillère communautaire.....	5
4. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes de la CUCM.....	6
II – PROXIMITÉ	9
1. Délégation de Service Public du réseau de transports urbains 2022-2027 - Choix du délégataire	9
III - QUESTIONS FINANCIÈRES.....	14
1. Débat d'orientation budgétaire 2022	14
2. Budget Principal - Vote d'une décision modificative	29
3. Budget annexe eau potable - Vote d'une décision modificative.....	29
4. Budget annexe assainissement collectif - Vote d'une décision modificative	29
5. Création d'un Budget annexe Zone d'aménagement Coriolis et assujettissement à la TVA	30
6. AP/CP Aménagement Boulevard du 8 mai à Torcy - Ajustement de l'échéancier	31
7. Constitution de provisions	32
8. Transports urbains - Convention de mandat pour la perception et le reversement des recettes auprès du Service de Gestion Comptable	32
9. Rapport quinquennal sur les attributions de compensation - période 2016-2020	32
IV - DÉVELOPPEMENT URBAIN.....	32
1. Projet de convention entre PROCIVIS et la CUCM concernant le préfinancement des subventions dans le cadre de l'OPAH.....	32
2. Le Creusot - Travaux de création du site technopolitain - Lot 2 : installation de chantier - Démolitions - Gros œuvre - Autorisation de signature d'une modification n° 1 au marché OCTX002.....	33
V - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	35
1. Aide à l'investissement immobilier des entreprises - Octroi d'une subvention a la société DS Group - Autorisation de signature de la convention	35
VI - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	37
1. Autorisation de signature de la convention de partenariat avec le CROUS dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de l'espace "Vie Étudiante" au sein du Restaurant Universitaire.....	37
VII - DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	38
1. Gestion des déchets - Convention avec la Ligue contre le cancer.....	38
2. Conseil de développement durable - Rapport annuel d'activité 2020/2021 et bilan de mandat 2015-2021	39
3. Rapport sur la situation en matière de développement durable de la communauté urbaine pour l'année 2020	39
4. Syndicat Mixte des Bassins Versants Arroux et Somme - Extension du périmètre géographique	39
5. Travaux sur réseaux d'assainissement et d'eau potable sur l'ensemble des communes du territoire communautaire - Lot 1 : assainissement - Autorisation de signature d'une modification n° 1 au marché 21023PRP	40

6. Action de l'Espace-conseil FAIRE sur le territoire de la CUCM - Prorogation de 3 mois de la convention 2020-2021 avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Saône-et-Loire (CAUE)41

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel).

Désignation du secrétaire de séance - Vote

Monsieur Marc MAILLIOT est désigné secrétaire de séance.

Observations : Désignation à l'unanimité.

M. le Président. - Cher(e)s Collègues, un propos liminaire, si vous me le permettez, avant le conseil. Ce ne sera pas très long.

Exception faite du budget 2021 que nous avons adopté en début d'année, nous mettrons en délibération le budget 2022 en décembre, comme c'est la règle en conseil de communauté. Nous avons adopté le budget en début d'année du fait de la crise sanitaire qui nous avait obligés à décaler le vote du budget. Ce qui fait que nous allons voter deux budgets la même année. C'est assez particulier, c'est même exceptionnel.

Ce soir, nous débattons sur les orientations qui, vous le constaterez, sont conformes au projet de mandat que nous avons élaboré.

Avant de poursuivre mes quelques remarques sur le DOB, permettez-moi d'évoquer sans doute le sujet le plus important en cette journée puisque le 25 novembre est la « La journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes ».

Nous ne devons jamais cesser de condamner les actes de violences physiques ou psychologiques que subissent quotidiennement les femmes dans le monde.

Les chiffres sont édifiants. Ces chiffres datent de 2019. Ils ne sont pas très vieux, ce ne sont pas les derniers, mais je ne pense pas que la situation se soit améliorée.

- 1 femme sur 3 a subi des violences.

- 52 % seulement des femmes mariées ou en couple prennent librement leurs propres décisions concernant les relations sexuelles.

- Plus de 200 millions de femmes et de filles ont été mariées contre leur volonté avant leur 18^{ème} anniversaire.

- 1 femme sur 2 assassinée l'a été par son partenaire ou sa famille.

- 71 % des victimes de la traite des êtres humains sont des femmes et des filles et $\frac{3}{4}$ d'entre elles sont exploitées sexuellement.

Ces chiffres sont atterrants ! Il est vital de se les rappeler pour agir de manière forte au-delà même des mots.

Ce fléau doit être mis au rang des priorités internationales, ce qui ne me semble pas être le cas aujourd'hui, ou en tout cas pas suffisamment.

Cette violence trop longtemps cachée doit être éradiquée

L'égalité entre les femmes et les hommes doit être une évidence dans notre société et pas simplement une règle dérogatoire.

Dans le rapport qui nous sera présenté à deux voix tout à l'heure, nous constaterons que les progrès sont toujours fragiles et qu'il reste du chemin à parcourir, y compris au sein de notre collectivité.

J'en reviens à présent au début de mon propos sur les orientations budgétaires qui s'inscrivent dans un contexte international encore impacté par la crise sanitaire et une situation nationale où se conjuguent : une reprise économique plus importante que prévu, donc très soutenue, une hausse de l'inflation plus importante que prévu également, mais qui est la conséquence d'une croissance économique plutôt forte et une dette en forte croissance.

Sans dévoiler ce que va nous présenter le 1er vice-président dans quelques instants, je voudrais juste rappeler ce qui a guidé l'élaboration de ces orientations :

- Une évolution maîtrisée des charges de fonctionnement. Nous en avons l'habitude puisque c'est le fil conducteur que nous avons depuis plusieurs années.

- Une prévision d'investissement élevée en ce début de mandat, ce qui n'est pas habituel mais qui correspond à notre volonté de participer activement et sans attendre à la relance économique.

J'avais ici même, au sein de notre assemblée, annoncé ma volonté que la Communauté urbaine participe à la relance économique du territoire et, comme vous le verrez dans le DOB, cet engagement est tenu.

- L'application du contrat de relations collectives au travail, que nous allons également examiner.

- La mise en œuvre de la nouvelle politique liée à la collecte et au traitement des déchets. Ainsi que celle des schémas directeurs d'assainissement que nous avons déjà évoqués lors du précédent conseil, avec des recettes qui permettront de réaliser des travaux nécessaires et conséquents sur plusieurs années.

Voilà l'essentiel de ce que nous allons voir tout à l'heure. Il y aura bien entendu d'autres sujets, c'est là l'essentiel.

Chères, chers collègues, je vous invite dès à présent à examiner l'ensemble des sujets au sein des différents chapitres liés à nos domaines de compétences.

Je vous remercie de votre attention.

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 29 septembre 2021

M. le Président.- Je vais commencer par l'adoption du procès-verbal du Conseil du 29 septembre. Est-ce qu'il appelle des remarques avant adoption ?

Je prends le temps de regarder si des mains se lèvent étant donné que nous sommes très éloignés les uns des autres. Apparemment non. Je mets donc aux voix :

Est-ce que des personnes ne souhaitent pas participer au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 29 septembre 2021.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités

M. le Président.- Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces décisions ? Pas de question.

Je mets aux voix :

Est-ce que des personnes ne souhaitent pas participer au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Représentation dans les commissions permanentes - Modification suite à la démission d'une conseillère communautaire

M. le Président.- Nous avons ensuite une délibération qui traite de la représentation dans les commissions permanentes puisqu'il s'agit de remplacer Madame MORAND qui était démissionnaire par la

personne qui l'a remplacée, en l'occurrence Madame BELHADJ-TAHAR, au sein d'une des deux commissions permanentes que nous avons, puisque nous avons deux commissions, la commission Finances et Ressources et la commission Développement, Aménagement et Services aux habitants.

Il est donc proposé que Madame BELHADJ-TAHAR siège dans la commission Développement, Aménagement et Services aux habitants, ce qui a été vu avec elle.

Je suppose qu'il n'y a pas d'objections, que nous sommes tous d'accord.

Personne ne veut s'abstenir ou ne pas voter ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci.

Le conseil décide :

- *Que Madame BELHADJ-TAHAR siègera dans la commission Développement, Aménagement et Service aux Habitants.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes de la CUCM

M. le Président.- Nous passons maintenant au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes puisque c'est une obligation - et tant mieux. Quand bien même ce ne serait pas une obligation, il faudrait le faire. C'est la présentation de ce rapport au moment justement du DOB.

Pour ce faire, j'ai proposé à deux personnes de faire une présentation à deux voix, un homme, en l'occurrence Jean-Claude LAGRANGE, et une femme, en l'occurrence Isabelle LOUIS. Ils vont nous présenter ce rapport, je ne sais pas qui commence, je crois que c'est Jean-Claude LAGRANGE.

M. LAGRANGE.- Merci Président. Comme vous venez de le dire, c'est un rapport que l'on pourrait considérer administratif et obligatoire, mais Isabelle aura l'occasion de rajouter ce qui est une vraie motivation militante, non seulement des femmes mais aussi des hommes. Je pense que les propos que vous avez tenus, Président, sont ceux qui sont essentiels. Il est vrai qu'il est important d'étudier la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité, mais je pense que c'est plus largement la place des femmes dans la société et, effectivement, le soutien que l'on doit apporter à toutes les personnes qui sont fragiles. Et malheureusement, après ce qui a été dit sur la lutte contre les violences intrafamiliales qui touchent les familles, des enfants, quelquefois des hommes et surtout des femmes qui sont souvent dans des situations difficiles, je pense que c'est ce combat que nous devons tous mener en tant qu'élus.

Je sais que dans nos différentes structures, CISPD et autres dans le bassin minier que je connais le mieux, depuis longtemps nous avons des actions communes pour essayer d'enrayer, d'informer, voire de lutter contre ces violences. Je pense que c'est cette partie qui est essentielle lorsqu'on aborde ce débat.

Je pense que vous avez tous en tête, comme moi, dans le secteur privé, des situations qui rejoignent souvent des questions de difficultés dans les familles, de ces femmes célibataires, de familles monoparentales qui ont des emplois précaires, qui n'ont pas forcément toutes les capacités pour se défendre comme on peut le faire, y compris lorsqu'on est dans une grande collectivité.

Il est vrai que nous présentons ici un rapport qui est une application de la charte pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Je passe sur les différents articles qui nous ont amenés à présenter ce rapport, qui est très exhaustif sur la situation de la communauté dans tous les domaines, sachant que ce qui est vrai à la communauté est un peu différent dans les communes puisque le poids des différents services n'est pas forcément le même. Mais il est important de traiter, en matière de ressources humaines, l'ensemble des problématiques, y compris sur les traitements salariaux. Sachant que, comme vous l'avez évoqué, les préoccupations en termes de salaires sont intégrées au contrat de relations collectives au travail de la Communauté Urbaine, en tout cas dans ce dialogue social qui doit être permanent dans une collectivité.

Je pense que vous avez tous - sinon vous le ferez - parcouru cette annexe. Je vais laisser Isabelle LOUIS vous la présenter. Cela paraîtra peut-être plus naturel, mais je pense que nous avons partagé tous les deux cette envie de le faire en duo.

Mme LOUIS. - Merci Jean-Claude. Merci, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter ce rapport effectivement essentiel pour l'avancée en matière d'égalité hommes-femmes.

En préambule, je souligne qu'en tant que premier employeur de France, la fonction publique se doit d'être exemplaire en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La volonté est désormais partagée par l'ensemble des acteurs de faire encore progresser l'égalité professionnelle dans la fonction publique et de veiller à une mise en œuvre effective d'une politique d'égalité professionnelle. Et enfin, d'aller plus loin en matière de prévention et de traitement des situations d'inégalité ou de violence entre les femmes et les hommes sur leur lieu de travail.

Cette volonté partagée sous-tend diverses mesures. J'en citerai quelques-unes, en particulier déployer des référents égalité auprès des employeurs publics. Enfin, déployer une communication appropriée auprès des agents publics eux-mêmes afin qu'ils s'approprient les enjeux de cette égalité professionnelle.

Comme nous vous l'avons dit, il s'agit d'une photographie de la structure de la CUCM en matière de ressources humaines que je vais vous présenter, en particulier dans ses indicateurs chiffrés.

Le taux de féminisation révèle que les effectifs de la CUCM sont majoritairement masculins, 74 % d'hommes contre 26 % de femmes, emplois titulaires et non-titulaires globalisés. Ce qui est en cohérence avec la part prépondérante des filières techniques dans les effectifs (79 % des titulaires) sont corrélés aux compétences relevant du champ technique de la CUCM.

Inversement, on constate une forte féminisation des filières culturelles (100 %) et des filières administratives (79 % de taux de féminisation). Il est donc nécessaire de favoriser encore la connaissance des métiers de la fonction publique, d'élargir les viviers, de renforcer l'action des écoles de la fonction publique pour une plus grande mixité des métiers.

La communauté urbaine a engagé un travail pour favoriser cette féminisation de la filière technique, notamment au travers d'actions de sensibilisation. Ainsi, la lettre interne de la Communauté d'octobre 2021 adressée aux agents a mis en lumière des métiers exercés par les femmes et traditionnellement exercés par des hommes : agente de territoire, conductrice de poids lourds grue ou ripeuse de la collecte des ordures ménagères.

Quant à la répartition des catégories hiérarchiques sur des emplois permanents de la communauté, cet indicateur révèle un taux de féminisation de 45 % pour la catégorie A, de 62 % pour la catégorie B et de 20 % pour la catégorie C.

Au plan national dans la fonction publique territoriale, ces taux de féminisation sont cependant supérieurs à ceux de la communauté urbaine pour les trois catégories.

Si l'organigramme de la communauté urbaine fait apparaître deux femmes pour trois hommes sur les six postes que constitue la direction générale des services avec un recrutement en cours, et quatre femmes pour sept hommes dans les fonctions de directrices et directeurs, il faut cependant souligner que le Cabinet du Président est piloté par une directrice de Cabinet.

Afin de créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles, il est prévu notamment l'extension et le renforcement du dispositif des nominations équilibrées dans l'encadrement.

Enfin, il s'agit de tendre vers la suppression des écarts de rémunération et de déroulement de carrière, point fort important, essentiel. Ainsi, dans la fonction publique, le statut de fonctionnaire garantit l'égalité de traitement des agents. Néanmoins, il existe des différences s'expliquant par le déroulement de carrière et, pour les cadres, par des régimes indemnitaires présentant des écarts parfois conséquents. C'est cependant dans la fonction publique territoriale que cet écart s'avère le plus faible.

Afin de parvenir à l'objectif de réduction des écarts jusqu'à leur suppression, il a été mis en place dans la fonction publique un dispositif d'avancement équilibré avec la prise en compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les viviers d'agents promouvables pour un égal accès aux avancements aux choix.

Il faut parallèlement encourager et favoriser aussi l'investissement des femmes dans le dialogue social.

La perspective de mise en place du RIFSEEP dans le cadre du contrat de relations collectives au travail va contribuer également à cet objectif de suppression des écarts de rémunération. Ainsi, à fonction équivalente,

quelle que soit la filière (technique, administrative ou culturelle), le montant du régime indemnitaire sera le même à l'avenir. Cela devrait se traduire dans les chiffres de la communauté urbaine à compter de fin 2022. L'entrée en vigueur du RIFSEEP se fera début 2022.

Enfin, au sein de la communauté urbaine, le temps partiel représente 4,9 % des emplois permanents, mais 13 % des femmes sont à temps partiel, contre seulement 2 % des hommes. Le temps partiel apparaît comme un élément complémentaire pour expliquer la différence de salaire résiduelle entre femmes et hommes.

Cependant, la cause de cet écart est exogène avec une origine avant tout sociétale.

Afin de remédier à ces effets, il est donc impérieux aujourd'hui de neutraliser l'impact des congés familiaux sur les carrières des femmes, de mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité, les règles d'utilisation du congé parental. Cela passe aussi par le souci de l'employeur public d'une meilleure articulation des temps de vie professionnel et personnel.

L'égalité femmes-hommes a été intégrée au contrat de relations collectives au travail, engagé en 2020, permettant notamment à certains agents de choisir leur régime horaire afin de mieux concilier vie personnelle et professionnelle, ainsi qu'avec la mise en œuvre du télétravail.

Je terminerai en rappelant que les années 2020 et 2021, marquées par la crise sanitaire de la Covid-19, ont mis en exergue la fragilité des acquis relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Majoritaires dans les métiers de la santé, de l'éducation des plus jeunes enfants, les femmes ont été en première ligne face à cette pandémie. Ce constat a rendu nécessaire l'encouragement de nouvelles formes d'organisation du travail au bénéfice de l'égalité et de la qualité au travail. C'est seulement au prix du respect scrupuleux des engagements de l'employeur public que seront réalisés ces objectifs ambitieux en faveur de l'égalité des femmes et des hommes au travail dans la fonction publique territoriale. D'ores et déjà, la CUCM s'est engagée pleinement dans cet enjeu fort propre à la modernisation du service public.

Je vous demande donc de bien vouloir prendre acte du rapport annuel annexé à la présente délibération relative à la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes de la communauté urbaine. Et je passe la parole à Monsieur le Président pour la délibération.

M. le Président. - Merci pour cette présentation à deux voix.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention avant de passer à la question suivante ? Sachant qu'il s'agit de prendre acte et non pas de délibérer.

Pas de demande d'intervention ? Jean-Claude LAGRANGE.

M. LAGRANGE. - Je ne vais pas trop en rajouter.

On parlait de la situation des femmes pendant la période Covid. Il y a aussi un sujet que tu connais bien, Président, qui est la place des femmes dans l'économie, y compris industrielle. Hier, j'étais avec d'autres devant cette situation où on se pose la question de la place des femmes dans l'industrie. Je crois que dans ce territoire, nous avons des démarches qui sont assez exemplaires.

Je sais que je suis un peu loin du rapport, mais je pense que cela contribue aussi à cette évolution de la société et de la place de la femme dans la société, qu'elle soit dans la fonction publique ou plutôt hospitalière ou c'est préoccupant, mais aussi globalement dans le monde économique.

Si je peux me le permettre, David, c'était ce que je tenais à préciser. Tu connais bien le sujet, notamment au Creusot.

M. le Président. - Oui. Ce n'est absolument pas déconnecté du sujet, bien au contraire, c'est l'industrie qui doit s'ouvrir encore plus à la féminisation, à la place des femmes. Elle l'a déjà fait, notamment dans les nouvelles techniques de travail, quand on touche à la soudure, à l'usinage, à la chaudronnerie, à la maintenance par exemple où, maintenant, les conditions de travail permettent aux femmes d'y accéder. Nous en avons d'ailleurs rencontré quelques-unes dans les visites d'entreprise que nous avons pu faire et c'est heureux.

Le vice-président citait Le Creusot qui a lancé, il y a quelques années, une démarche qui s'appelle « Industrielles » pour favoriser l'emploi féminin dans l'industrie. Ceci prend du temps, des années, la sensibilisation se fait depuis le collège.

J'ai souhaité, pour ce mandat, que l'expérience soit étendue sur tout le territoire d'industrie et pas simplement la communauté urbaine, mais tout le territoire d'industrie puisque nous sommes maintenant sur un Territoire d'industrie où il y a d'autres territoires avec nous. Nous sommes d'ailleurs le plus gros Territoire

d'industrie de la région Bourgogne-Franche-Comté, dans ce dispositif en tout cas. J'ai d'ailleurs missionné Valérie Le DAIN qui est là, notre collègue, pour porter ce dispositif au niveau de Territoire d'industrie, ce qu'elle fait, ce qu'elle a commencé à faire. Le travail est donc en cours et elle nous en parlera lors d'un prochain conseil pour que, de plus en plus, l'industrie s'ouvre aux femmes.

Je visitais d'ailleurs Michelin il n'y a pas très longtemps et j'ai croisé quelques dames dans les ateliers. J'ai pu échanger avec elles. Et les responsables qui étaient là-bas me disaient que c'était une vraie plus-value que d'avoir des femmes dans les équipes. Ceci à la fois en qualité de travail, à la fois en état d'esprit. Ce n'est que du positif.

Il y a donc des entreprises, comme Michelin, mais d'autres également, qui essaient de plus en plus d'attirer des femmes vers ces métiers-là.

Je vais rajouter, avant de continuer, trois points-clés au niveau de la communauté urbaine.

Nous nous engageons résolument, dès 2022, à l'élaboration de ce plan d'action sur l'égalité professionnelle qu'évoquait tout à l'heure Jean-Claude LAGRANGE et Isabelle LOUIS.

Nous allons, sans attendre la mise en place du RIFSEEP, qui sera présentée lors du prochain conseil, faire ce plan qui va contribuer au nécessaire rattrapage des écarts de rémunération entre femmes et hommes. Par un régime indemnitaire de fonction, nous aurons pour objet d'effacer les écarts entre les filières. À fonctions équivalentes, chaque agent, quel que soit son genre, quelle que soit sa filière, aura à l'avenir le même niveau de rémunération.

Si on parle du collectif - qui a été abordé un peu tout à l'heure - de direction générale, il sera paritaire à compter du 1^{er} février 2022. Aujourd'hui, dans ce collectif, nous avons un DGS, une DGA ressources humaines, un DGA réseau et proximité, un directeur de l'économie et services aux entreprises, une directrice de la mission animation territoriale. À compter du 1^{er} février, nous aurons, dans le cadre de la nouvelle organisation, une directrice générale adjointe des services, donc une femme, et nous aurons trois hommes et trois femmes au sein de la direction.

Ce n'est pas forcément un objectif en soi, mais en tout cas c'est important. Maintenant, comme je le disais tout à l'heure, au-delà des mots, il faut passer aux actes. Nous allons donc mettre ce plan en place très rapidement de manière à avoir cet équilibre.

Comme cela a été souligné dans le rapport également, il est vrai que nous avons beaucoup de filières techniques à la communauté. C'est ce qui explique aussi cette disparité. Même dans les filières techniques, je crois que nous devons et nous pouvons améliorer la situation en termes de parité.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais ajouter par rapport à ce qui a été dit.

Nous prenons acte de ce rapport. Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport annuel, annexé à la présente délibération, relatif à la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes de la CUCM.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

II – PROXIMITÉ

1. Délégation de Service Public du réseau de transports urbains 2022-2027 - Choix du délégataire

M. le Président. - Nous allons maintenant passer à la délégation de service public sur le réseau de transport. C'est pour une délégation de 2022 à 2027, avec le choix du délégataire.

Je passe la parole à Daniel MEUNIER.

M. MEUNIER. - Merci Président.

Quelques mots sur ce choix de délégataire pour cette nouvelle délégation du service public de réseau de transport urbain.

Vous n'êtes pas sans savoir, toutes et tous, que notre contrat de délégation de service public transport urbain arrive à échéance au 31 décembre de cette année. Il nous fallait donc bien entendu relancer une nouvelle procédure de passation de marché pour établir une nouvelle convention de délégation de service public.

Ce soir, je vais vous faire grâce de l'aspect technique. Je vais vous faire grâce du jugement des offres qui répondent aux critères édictés, ainsi que des diverses réunions d'études et de négociations. Vous vous doutez bien qu'elles ont effectivement émaillé tout ce travail selon un calendrier bien établi.

Seule la candidature de Transdev CMT a été jugée recevable par la CDSP du 21 mars dernier. Dans cette étude, quatre piliers ont retenu notre attention.

Premièrement, l'innovation en matière d'information et de communication, avec l'installation d'écrans TFT dans les bus, reliés au système SNCF. De même, l'introduction de l'application « Mybus » sur les smartphones.

On fait là un grand pas en matière de communication et d'information, en particulier avec ce lien qui devenait indispensable avec le réseau SNCF concernant l'arrivée et le départ des trains en provenance et en arrivée de Paris et de Lyon.

Une démarche qualité également. L'accent a été mis sur la démarche qualité, avec une meilleure formation des chauffeurs, ainsi qu'une surveillance un peu plus efficiente du réseau en termes de ponctualité, de sécurité et de propreté.

Autre point important, c'était le point de la fidélisation des usagers et la recherche de nouveaux clients, avec un travail qui sera approfondi avec les mairies, les administrations et les entreprises, mais aussi un travail de fond qui sera entrepris avec Pôle emploi et AGIR et, en parallèle, la poursuite d'animations ponctuelles, ainsi que des enquêtes satisfaction.

Dernier pilier qui a retenu notre attention, c'est le développement et le maintien des moyens de production avec 14 bus hors sous-traitance et bus de réserve, l'acquisition de deux véhicules légers électriques pour le transport des chauffeurs, donc pour transporter les chauffeurs sur les différents sites de la communauté urbaine Creusot Montceau.

Et puis l'acquisition de quatre vélos électriques supplémentaires pour le parc de location longue durée.

Le fonctionnement du réseau s'organisera toujours autour de six lignes, qui sont des lignes régulières, et d'une ligne spécifique pour desservir l'ESAT du Pré Long et puis deux lignes qualifiées de structurantes qui seront cadencées à 30 minutes en heure de pointe et 60 minutes en heure creuse et de deux lignes secondaires cadencées à 90 minutes. Et enfin deux lignes de proximité avec six à sept allers-retours par jour.

Les négociations que nous avons entreprises ont permis de conclure à une contribution forfaitaire totale, sur la durée de la convention, de 23 024 € Hors Taxes, ce qui représente 3,8 millions par an.

Engagement du prestataire d'une évolution de 7 % des recettes dès 2022, soit 26 000 € supplémentaires pour l'année et une hausse qui n'est pas négligeable, de 42 %, pour la ligne TGV.

Par ailleurs, dans ce dispositif, les conditions contractuelles vont nous permettre un bon pilotage de la DSP et vont nous assurer une bonne maîtrise du budget pour les 6 ans à venir, Transdev ayant de son côté une bonne visibilité tant des échéances que des orientations qui vont servir de toile à la prestation demandée.

Nous avons ce soir à retenir cette offre et à approuver le projet de contrat de délégation de service public afférent.

Voilà, Monsieur le Président.

M. le Président. - Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur LANDRE.

M. LANDRE. - Je vous prie de m'excuser pour la course que doivent réaliser les agents de la communauté urbaine étant donné que les salles sont de plus en plus grandes et l'arrivée des micros malheureusement de plus en plus compliquée.

Je veux simplement faire une remarque sur cette délibération.

Vous venez de nous présenter le renouvellement de la délégation de service public. J'ai envie de dire que c'était cousu de fil blanc. Depuis que nous avons eu la première délibération, en tout cas la première intervention en conseil évoquant ce renouvellement de délégation de service public, ou en tout cas l'étude de ce renouvellement, je pense que tout le monde, ici, savait que non seulement nous poursuivrions avec bien évidemment une DSP, mais en plus que Transdev, sur le modèle tel qu'il est organisé actuellement, récupérerait le marché.

Je voudrais simplement faire une remarque d'ordre général. Les délégations de service public ont été créées aussi pour introduire de la concurrence privée auprès des collectivités et de l'intercommunalité par

opposition au système de régie. Et on voit bien, depuis maintenant au moins une décennie, que le territoire, sur l'eau, sur les déchets, sur les transports est partagé entre quelques grandes firmes et qu'il n'y a en réalité pas de concurrence, mais simplement le renouvellement de ces délégations de service public sans que les intercommunalités ou les collectivités locales en général n'aient finalement grand moyen de pression sur les groupes privés qui prennent ces délégations de service public.

Nous étions dans une situation encore un peu plus singulière sur la communauté urbaine puisque, jusqu'à 2019, fin 2018, début 2019, Veolia qui était actionnaire principal, en tout cas actionnaire privé principal de Transdev, disposait de l'ensemble des délégations de service public de la Communauté urbaine. Ce n'est plus le cas, mais on voit bien, à travers votre présentation, que tout cela s'est finalement révélé comme étant une formalité, donc le renouvellement du contrat précédent avec malheureusement - je ne referais pas le débat ici car nous l'avons souvent eu - le renouvellement quasi à l'identique des formes du réseau, des formes qu'il prend.

Je vois beaucoup d'intercommunalités et de collectivités, en milieu rural, qui anticipent ce que vont être les enjeux de la mobilité dans la décennie à venir, les enjeux environnementaux également. Je ne retrouve pas l'anticipation de ces enjeux dans la présentation que vous avez faite et dans le service qui est proposé par Véolia.

Nous connaissons, depuis maintenant 6 mois, une crise conjoncturelle, en tout cas que l'on juge encore conjoncturelle, mais qui pose des questions importantes pour les ménages français et singulièrement pour les ménages de l'intercommunalité qui connaissent des difficultés sociales et des besoins de mobilité plus importants que sur d'autres territoires en France. Ce qui rend nécessaire le fait de repenser totalement la notion à la fois de service public de transport et de service de transport en commun. Je vous invite, au cours malheureusement de ce contrat 2022-2027, à anticiper d'ores et déjà ce que sera l'après-2027 parce que je pense que nous perdons encore quelques années avec la proposition de renouvellement à l'identique qui est faite.

Je me suis souvent battu, ici, et nous avons été quelques-uns à être partiellement entendus, sur la question de la gare TGV et du développement économique du territoire et de l'ouverture de la CUCM par le transport en commun public. Je pense qu'il y a un besoin. Vous parlez souvent de la vocation sociale de votre vision du transport en commun. Il y a un besoin sur ce territoire, un besoin pour travailler, pour consommer, pour vivre tout simplement, qui n'est aujourd'hui pas rempli, y compris à l'égard des publics que vous ciblez. Je pense par exemple aux personnes âgées qui, au Creusot par exemple, sur des quartiers entiers, ont de grandes difficultés pour se déplacer de façon rapide et efficace dans la ville.

Je voulais donc simplement faire ces trois remarques.

M. le Président. - Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Kader ATTEYE.

M. ATTEYE. - Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous.

Dans ce que vous nous présentez ce soir, je vois encore une fois que les petites communes rurales sont oubliées, on ne parle que des villes-centres.

Monsieur LANDRE a dit que nous avons de plus en plus de difficultés, dans nos petites communes rurales, pour aller dans les villes-centres, que ce soit au Creusot, que soit à Montceau.

Personnellement, en tant que maire d'une commune rurale, je connais très bien la réalité : on se dit que c'est éloigné et que cela implique un budget plus important. Mais il faudrait tout de même voir si on ne pourrait pas mettre en place un transport à la demande ou quelque chose qui pourrait un peu désenclaver nos petites communes rurales.

M. le Président. - Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole à ce stade, avant que le vice-président réponde ? Non.

M. MEUNIER. - Je vais donc essayer de répondre à ces quelques points.

Je vais tout d'abord dire à Monsieur LANDRE que je suis particulièrement surpris de sa démarche et de son intervention. Permettez-moi de vous dire, Monsieur LANDRE, que vous avez la mémoire courte.

Je ne vais pas reprendre, durant ce mandat et devant cette dernière délégation de service public, tous les avenants que nous avons conclus et que nous avons mis en place pour améliorer ce service public. Vous

nous faites le grief de ne pas avoir pensé aux personnes âgées. Manque de chance, c'est le public-cible que nous avons repéré et que nous avons essayé de servir au mieux.

Je vous redonnerai, si vous le voulez bien, le calendrier des réunions que nous avons eues avec les EHPAD, avec les maisons de retraite, avec les clubs de personnes âgées pour écouter leurs doléances et essayer d'y apporter le plus clairement possible une réponse. Ce réseau a été amélioré tout le temps de la délégation de service public.

Vous pouvez effectivement - et là, je souscris à ce que vous dites - reprocher qu'il n'y ait pas de concurrence en matière privée. Là, nous sommes malheureusement obligés de l'observer et de le prendre en compte, sachant que nous sommes impuissants.

Autre avenant que je vous redonne, celui que nous avons fait au niveau de la gare TGV, de la desserte TGV et il est tout de même récent, avec une amélioration puisque de sept allers-retours, nous sommes passés à 14 allers-retours desservant tous les TGV au départ et à l'arrivée de la gare TGV. Si ce ne sont pas de belles améliorations, je ne comprends plus.

Le maire de Montchanin est présent, je pense qu'il ne peut que se satisfaire d'une meilleure desserte au niveau de la ville de Montchanin.

Nous avons un budget annexe et, comme on l'a dit en début de mandat, ce budget annexe, nous devons le conserver à l'équilibre. Nous le conservons à l'équilibre. Il y a effectivement des choses qu'on ne peut pas servir, mais globalement, je maintiens et je redis que ce réseau a été amélioré tout le temps de la délégation de service public. Et là encore, nous commençons une nouvelle DSP et il est bien entendu que rien n'est figé. Nous allons encore une fois, durant ces 6 années, être à l'écoute des différents publics.

Pour la remarque de Monsieur ATTEYE, là aussi cela me navre un peu parce que toutes les communes de notre Communauté urbaine sont desservies par le transport à la demande. Encore une fois, il y a une chose qui est tangible et que nous sommes obligés de prendre en compte, c'est la fréquentation. Nous avons mis « dessertes sur 2 jours/semaine » sachant que tout cela peut être revu avec les différentes communes, mais je vous invite à regarder les chiffres de la fréquentation. Le fait que les gens utilisent déjà ce service qui a été mis en place nous montre qu'ils sont effectivement demandeurs et qu'ils ont besoin de plus. Or, les chiffres, je suis désolé, je peux les reprendre sur les différentes communes, même les services qui ont été mis en place sont très peu fréquentés. On ne peut donc pas aller plus loin. On ira plus loin que s'il y a une demande un peu plus forte. C'est ainsi que je travaille.

M. le Président. - Merci.
Kader ATTEYE.

M. ATTEYER. - Pour répondre à Daniel MEUNIER, vous avez effectivement mis en place le transport à la demande, mais faudrait-il encore que les gens soient au courant, que des informations circulent.

M. MEUNIER. - Là, Monsieur ATTEYE, c'est une autre problématique. Au niveau de l'information et de la communication, qu'il y ait un effort à faire, on l'a effectivement vu avec la société Transdev et, si vous avez bien écouté, j'ai redit dans mon propos que c'était quelque chose qui serait amélioré avec notre partenaire.

En matière d'information et de communication, quel que soit le domaine, on est toujours perfectible. Ce n'est pas lié au transport. Là, je sais qu'il y a un effort à faire et on le fera.

M. le Président. - Merci.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? (*Néant*).

J'apporte juste un petit complément à ce qu'a dit le premier vice-président sur cette délégation. Oui, on peut déplorer le monopole et nous le déplorons tous, mais ce ne sont pas les collectivités qui, malheureusement, peuvent forcer les majors ou ceux qui sont potentiellement concurrents à répondre aux appels d'offres. Et il est vrai que, parfois, on aimerait qu'il y ait une concurrence. Malheureusement, on ne l'a pas.

Même s'il n'y a pas concurrence, je peux certifier qu'il y a une négociation très pointue avec ceux qui répondent ou celui qui répond à l'appel d'offres. Et le délégataire sortant, il faut le reconnaître, a plutôt fait le job par rapport à ce que nous lui avons demandé, à la fois dans la conduite du réseau, à la fois en termes d'amélioration et d'innovation, ceci dans un cadrage financier très contraint parce qu'il faut équilibrer ce budget.

Et puis, sur le plan financier, il y a eu des discussions assez âpres avec le vice-président, les services, la direction générale de manière à bénéficier d'améliorations non-négligeables et qui ont été proposées par le candidat dans une enveloppe contrainte. Cela, je peux le certifier.

En ce qui concerne les remarques qui ont été faites sur l'anticipation, sur le milieu rural également, j'alerte aussi les maires, les élus et tout le monde car il y a souvent un décalage entre ce que peuvent nous dire nos administrés et la réalité. On le constate tous, il y a souvent des personnes qui demandent qu'il y ait un service de transport en commun simplement pour les rassurer. On l'a constaté. On l'a vérifié. Des comptages sont faits.

Quand vous avez, sur un circuit, au moment où ont été revus tous les circuits, 0 passager et que vous enlevez cet arrêt de bus ou vous enlevez cette ligne alors que personne ne la prend ou presque personne et que les gens réclament que cette ligne soit remise, il y a tout de même un problème. Il faut donc tenir compte de cela, entre le ressenti et la réalité. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problème, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas régler certains problèmes.

Ce que je peux dire, et je le répète à chaque fois, c'est que le service public d'une manière générale et d'une manière précise doit être réfléchi et élaboré pour l'intérêt général et pas pour des intérêts particuliers. On aura toujours une demande d'une personne qui sera en difficulté parce que le bus ne passe pas devant chez elle ou parce que le bus ne passe pas à proximité. Ceci arrivera toujours.

Avant qu'on refasse le réseau, on avait un réseau qui ne pouvait pas être plus complet. Ce qui nous a d'ailleurs valu des déficits successifs - j'aime bien le rappeler. C'était tous les ans entre 1,5 M€ et 1,8 M€, ceci pendant des années. Ce qui n'empêchait pas les insatisfactions parce qu'il y avait des lignes partout, mais personne ne prenait le bus. À un moment donné, il fallait bien agir.

Maintenant, le réseau est plus adapté. Mais il est vrai que le souci permanent dans la refonte de ce réseau, cela a été les personnes en difficulté, et les personnes âgées particulièrement, comme Daniel MEUNIER l'a rappelé. Mais nous aurons toujours une personne âgée qui sera en difficulté, toujours ! Mais là, le service public ne peut pas y répondre, pas comme cela et pas en réfléchissant de cette façon. Par contre, il faut apporter des réponses et ce que je dis souvent, c'est que c'est par des actions différentes, de solidarité en lien avec les communes, en lien avec des associations de manière à ce que les personnes souffrent le moins possible de ce problème de mobilité. Parce qu'il ne s'agit pas simplement d'un problème de transport, c'est un problème de mobilité en général. Mais ce n'est pas à la collectivité d'adapter son service public pour certaines particularités parce que, malheureusement, nous ne répondrons pas à tout cela. Et c'est vrai pour tous les services. Ce n'est pas simplement vrai pour le transport, c'est vrai pour tous les services et il faut bien l'avoir en tête.

Il faut donc à la fois entendre les difficultés, mais aussi apporter des réponses différentes en fonction de ces particularités.

Encore une fois, on peut peut-être améliorer encore le service. La communication est un problème, il faut communiquer. J'estime tout de même qu'en termes de communication, nous faisons beaucoup, peut-être pas suffisamment, mais je sais que, par exemple dans les réunions publiques que je peux faire au Creusot, quand j'évoque le transport à la demande, très peu de personnes le connaissent alors qu'on n'arrête pas d'en parler, ceci dans le magazine communautaire, sur le site internet, dans les journaux, par voie de presse. On en parle, mais l'information n'arrive pas. Pourquoi ? Je ne sais pas, mais il y aura toujours des personnes qui n'auront pas cette information. Pourtant, le service transport à la demande existe. Certes, de manière limitée, deux jours par semaine, mais si ces deux jours par semaine fonctionnent, il n'y a pas de raison pour ne pas réfléchir à l'élargir. Mais quand il existe deux fois par semaine et que personne ne le prend, il est compliqué de dire qu'on va élargir le service. Ou alors ce serait irresponsable.

Je pense que Daniel MEUNIER a entendu les remarques qui ont été faites, qui ne sont pas inappropriées, mais qui doivent être remises dans leur contexte et relativisées à certains moments.

Merci mes chers collègues. Je vous propose de passer aux voix.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter cette délibération ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ? Une voix contre.

Qui est pour ?

C'est adopté, je vous remercie.

Le conseil décide :

- De retenir l'offre de la société SAS TRANSDEV CMT - ZA des Anciens Abattoirs - 71200 Le Creusot.
 - D'approuver le projet de contrat de Délégation de Service Public.
 - D'autoriser le Président de la Communauté Urbaine à signer ce contrat avec la société SAS TRANDEV CMT et tout document s'y rapportant.
- Observations : Adoption à l'unanimité.

III - QUESTIONS FINANCIÈRES

1. Débat d'orientation budgétaire 2022

M. le Président. - Nous passons maintenant au débat d'orientation budgétaire, avec Daniel MEUNIER qui va nous faire cette présentation.

Avant de lui laisser la parole, je vais rappeler deux ou trois points également pour ce DOB.

Je veux dire dans quel état d'esprit nous l'avons élaboré.

Face à l'incertitude de la crise sanitaire que j'évoquais tout à l'heure, des risques économiques et sociaux qui en découlent, nous avons souhaité proposer une orientation pour ce débat qui est qu'il soit extrêmement volontariste. Volontarisme pour élaborer et mettre en œuvre un projet de mandat ambitieux, volontariste pour faire de l'investissement public de la communauté un levier de soutien aux entreprises du territoire et puis volontariste pour engager une véritable refonte de la stratégie de développement économique en pleine crise sanitaire. Je n'y reviens pas, vous l'avez vécue également.

Ceci s'est traduit par :

- Un programme fort de soutien aux petites entreprises. Vous l'avez constaté puisque nous avons, lors de différents conseils, passé des délibérations pour cela.

- Un volume d'investissements inédit - je dis bien « inédit » -, en début de mandat en tout cas, avec 27 millions et demi qui ont été et qui devraient être réalisés en 2021 et une projection pour 2022 - ce sera dit tout à l'heure et au moment du vote du budget - au-delà des 50 millions tous budgets confondus.

C'est donc la volonté d'être, dès le début du mandat, dans la relance économique.

Vous verrez également qu'il y a un sujet qui touche au développement économique, il est important, c'est le budget annexe que nous allons vous proposer d'adopter pour Coriolis. Coriolis s'est développé incontestablement et le nombre d'emplois qu'il y a aujourd'hui sur Coriolis est bien supérieur à celui que nous avons connu ne serait-ce qu'il y a 10 années en arrière, mais cela ne suffit pas. Il faut aller plus loin et il faut développer autour de la gare TGV et remplir les hectares qui restent disponibles. Il y en a encore. Pour cela, nous avons décidé de faire un budget annexe de manière à nous donner la possibilité de rendre ces terrains disponibles beaucoup plus attractifs.

La proposition est donc la suivante : un budget annexe qui va vous être présenté et disposer de terrains clé en main, c'est-à-dire que quand un promoteur vient – et nous en avons -, il puisse se projeter sur ce lieu qu'est Coriolis. Aujourd'hui, il a du mal parce qu'on a des hectares disponibles, on a du foncier disponible, mais en gros, ce sont des vaches qui broutent de l'herbe. Il est donc un peu compliqué de se projeter. Là, il faut se donner les moyens d'aménager de la plateforme, des réseaux, de la voirie si nécessaire pour avoir l'accès de manière à donner beaucoup plus d'attractivité. C'est ce que nous allons vous présenter et ce sera – en tout cas j'en suis persuadé - un levier important pour attirer des promoteurs sur ce secteur, qui sont déjà attirés puisque nous avons souvent des visites. Parfois, ça prend. Parfois, ça ne prend pas. On essaie de savoir aussi pourquoi cela ne prend pas.

Ceux qui s'occupent du développement économique, ici, le vice-président, moi-même et les services, nous voyons qu'il y a une véritable attractivité autour de Coriolis. Il faut donc que cette attractivité soit multipliée pour fixer.

Je ne doute pas que dans les années qui viennent et à moyen terme - je ne parle pas de long terme -, nous y parvenions.

Je passe la parole tout de suite à Daniel MEUNIER.

M. MEUNIER. - Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, avant de vous détailler le DOB qui est un exercice budgétaire annuel qui donne en même temps les fondements du budget de l'année, je voudrais vous faire part d'un petit propos liminaire. Je

pense que quelques éléments seront très redondants par rapport à ceux de notre Président, mais ils demeurent tout de même fondamentaux.

L'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire et économique sans précédent, l'année 2021 de la même manière. L'Association des Maires de France, France Urbaine et la banque des territoires concluent, suite aux études lancées, que la reprise des investissements n'est pas certaine face à la crise des recettes et l'explosion des dépenses nouvelles.

Néanmoins, l'Etat attend beaucoup des collectivités locales pour relancer cette économie. Et à l'incertitude de la crise sanitaire, à la fois sur sa durée et ses conséquences, s'ajoute aussi la complexité de l'élaboration budgétaire avec des réformes qui ont débuté avant 2020, qui ont un impact direct sur les collectivités locales.

Il y a d'abord la réduction des recettes fiscales, moindre évolution des bases de fiscalité directe, des bases de fiscalité directe locales, le gel des taux de la taxe d'habitation, mais aussi des recettes tarifaires domaniales et patrimoniales qui rendent plus qu'incertaines les perspectives.

Une incertitude règne aussi quant aux possibilités de maintien des mécanismes de solidarité financière entre les différentes strates des collectivités.

Parallèlement à tout cela, la crise a impacté en 2020 et impactera dans les prochains exercices les dépenses de nature sociale, le financement du soutien à l'économie locale, mais encore les effets des mesures sanitaires qui vont perdurer à minima au premier semestre 2022.

C'est donc dans ce contexte fragile et incertain que ce rapport d'orientation budgétaire présente les perspectives pour 2022. Il est le fruit d'arbitrages, d'échanges et de réflexions de la part des élus qui ont fait le choix, comme l'a répété le Président, de conserver une dynamique d'investissement, de soutien au tissu économique et de solidarité sociale.

Pour rappel, le plan de relance présenté le 3 septembre 2020 s'élève à 100 milliards d'euros consacrés à trois sujets prioritaires :

- la transition écologique,
- la compétitivité des entreprises,
- la cohésion sociale et territoriale.

Toutefois, si on y regarde de plus près, le projet de loi de Finances pour 2022 ne tire aucun enseignement de la concentration des effets de la crise dans les grandes agglomérations. Le législateur demeure obstinément insensible à la réalité selon laquelle ce sont les communautés et les métropoles qui ont vu leur autofinancement le plus impacté en 2020.

Deux attentes n'ont pas été prises en compte et vont impacter fatalement notre budget à venir. Premièrement, que la part d'avances remboursables accordées aux autorités organisatrices de la mobilité correspondant à la baisse du versement mobilité puisse être transformée en compensation, toujours en attente. Deuxièmement, qu'un filet de sécurité soit proposé pour faire face au recul de cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises, la fameuse CVAE attendue en 2022.

Force est de constater que ces deux attentes sont déçues. Les autorités organisatrices n'obtiennent pas de nouveaux soutiens, ni dans le projet de loi de Finances, ni dans le projet de finances rectificatif.

S'agissant de la CVAE, l'Etat confirme son approche globalisante de l'évolution des ressources en considérant que les perspectives de progression de la TVA accordée aux EPCI en substitution de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ainsi que la revalorisation forfaitaire des bases sont de nature à contrebalancer les conséquences pour les budgets locaux d'une CVAE mal orientée.

La Cour des comptes elle-même est loin d'être convaincue par la gestion, l'utilisation et la mesure des quelque 9 milliards d'euros de soutien de l'Etat à l'investissement des collectivités *via* les dotations de soutien à l'investissement public local, d'équipement des territoires ruraux, la DETR, et de politique de la ville. Je reprends ses propos.

L'action de l'Etat, dans ce domaine, se traduit par une prolifération d'outils qui ont chacun leurs objectifs propres et leurs règles d'emploi sans qu'ils soient suffisamment articulés entre eux dans le cadre d'une stratégie globale entraînant une stabilité fragile et un ciblage défailant.

Malgré ce contexte peu propice à un montage serein du budget 2022, notre collectivité ne baisse pas les bras et ne se réfugie pas dans une zone de repli attentiste qui viendrait obérer nos objectifs et notre volonté farouche de développement du territoire. Les décisions qui ont été prises dans un climat budgétaire très difficile sont le reflet et la traduction d'engagements forts qui ont été définis et régulièrement rappelés par le Président,

David MARTI. Ces engagements visent à maintenir nos efforts en matière de cohésion sociale pour conserver un service public de qualité répondant au mieux aux attentes et aux difficultés de nos habitants.

La traduction chiffrée de ce DOB que je me propose de vous détailler vous permettra de juger de l'invariabilité de nos ambitions. L'évolution modérée des charges de fonctionnement, la relance économique avec la mise en œuvre du plan de mandat, la mise en œuvre du contrat de relations collectives au travail, la poursuite du changement concernant la politique des déchets, la mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement signent de manière forte ce débat d'orientation budgétaire.

Qu'il me soit permis de remercier vivement notre administration et nos services qui travaillent dans l'ombre à une tâche particulièrement complexe. Au quotidien, ils mettent à profit leur professionnalisme, leur engagement pour concocter avec intégrité et probité un budget important qui vise à respecter et sauvegarder les équilibres financiers de notre collectivité. Il recherche aussi avec ténacité toutes les ressources nécessaires pour que les services aux habitants soient maintenus. Tout cela bien entendu dans le respect de la volonté politique des élus et apportant, le temps voulu, les éclairages nécessaires dans les arbitrages. Merci à eux.

Merci de votre écoute.

Ce débat d'orientation budgétaire, je crois qu'il faut le replacer rapidement dans le contexte national pour bien comprendre les choses.

Tout d'abord, une hausse de prévision de croissance du PIB pour 2021 à 6 % et, après un déficit public de 8,4 % du PIB en 2021, le déficit devrait être réduit de moitié en 2022 pour atteindre 4,8 % du PIB.

Point important aussi : la poursuite de la baisse de la dépense publique et le maintien d'une croissance soutenue en 2022 à +4 %, une augmentation de l'inflation en 2021 à +1,5 % et un taux de prélèvements obligatoires attendu en 2022 de 43,5 %.

Vous savez que le gouvernement, depuis l'été 2020, a mis en place le plan France relance qui est doté d'une enveloppe de 100 milliards d'euros, avec un plan qui répond à trois défis structurels de l'économie française. Je vous les ai rappelés tout à l'heure, je ne vais pas recommencer.

47 milliards d'euros ont déjà été engagés. L'objectif d'engagement fixé par le Premier Ministre est de 70 milliards d'euros d'ici la fin de l'année 2021.

Quelques éléments au chapitre de la loi de Finances pour les collectivités. Trois points :

- Une stabilité des enveloppes dédiées aux dotations, notamment avec 26,8 milliards d'euros consacrés à la dotation globale de fonctionnement.

- La reconduction de l'abonnement supplémentaire de 350 millions d'euros de dotation de soutien à l'investissement local.

- En matière de fiscalité, l'évolution de la fraction de TVA pour 2022 estimée à 5,5 %.

Un peu plus près de nous, la situation financière de la collectivité.

Notre projet de budget actuel constate une épargne brute qui devrait être proche de 9 millions d'euros et un taux d'épargne brute de près de 12 %, avec une capacité de désendettement de 8 ans. Toutefois, je précise d'ores et déjà que ces ratios seront améliorés à la reprise des résultats de l'exercice 2021, lorsque nous voterons le compte administratif 2021.

À ce stade, les impacts du contexte sanitaire et socio-économique sont toujours non mesurables et les perspectives à court et moyen terme restent peu lisibles et impliquent prudence et rigueur dans cette préparation budgétaire qui est en cours.

La Communauté urbaine maintient sa priorité, définir et mettre en œuvre une nouvelle stratégie économique et sa volonté d'investir massivement sur la première partie du mandat, de 2021 à 2023. Pour être acteur de la relance économique, nous maintenons l'objectif de réaliser un programme d'investissements sur le budget principal pour le mandat de 106 millions d'euros. Ainsi, pour refléter les ambitions portées par l'exécutif, les inscriptions budgétaires d'investissement en 2022 devraient être de l'ordre de 32 millions d'euros. Cette enveloppe sera complétée d'une dotation de plus de 5 millions d'euros pour l'aménagement de la zone Coriolis dont vient de parler le Président et d'un programme d'investissements important sur les budgets annexes eau potable et assainissement collectif pour la réalisation des schémas directeurs. Nous en reparlerons dans un prochain conseil communautaire.

Par ailleurs, les changements amorcés concernant la politique des déchets se poursuivent avec le déploiement des points de collecte de proximité, le passage de la collecte sélective une semaine sur deux, un projet de recyclerie en lien avec les structures partenaires et la perspective de l'adhésion au SMET 71.

L'année 2022 sera aussi consacrée à la mise en œuvre effective du contrat de relations collectives au travail, dont les lignes directrices, pour mémoire, portent sur le fait de redonner du sens à l'action publique, tendre à un service rendu aux usagers de qualité, aménager et développer le territoire, l'écoute et la proximité auprès des agents.

Et enfin - ce qui est important -, l'internalisation forte des actions menées par la collectivité, toujours avec et encore l'objectif de tendre vers une évolution modérée et maîtrisée des charges de fonctionnement.

Cinq orientations ont présidé à la conception et la formalisation de ce budget :

La première, je le redis encore une fois, concerne l'évolution modérée des charges de fonctionnement.

Deuxième point : la relance économique avec la mise en œuvre du plan de mandat.

Troisième point : la mise en œuvre du contrat de relations collectives au travail.

Quatrième point : la poursuite du changement concernant la politique des déchets.

Et enfin la mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement.

Dans le cadre de cette préparation budgétaire, nous envisageons pour 2022 une diminution importante des recettes réelles de fonctionnement, tout d'abord avec des recettes au niveau de la fiscalité économique (13,4 M€) et avec cette grande incertitude qui concerne la cotisation sur la valeur ajoutée qui, pour mémoire, est une cotisation due par les entreprises et travailleurs indépendants en fonction d'un certain chiffre d'affaires et qui est calculée en fonction de la valeur ajoutée produite par les entreprises.

Là, nous n'avons pas la part des services de la DGFIP. Nous n'en avons pas eu communication durant l'été. Nous n'avons pas de transmission d'informations. Nous avons envisagé, par ce fait, dans le cadre de la préparation budgétaire, une évolution à la baisse de 24 % du montant encaissé en 2022, soit -1,5 M€. Et nous avons eu l'agréable surprise de recevoir, il y a quelques jours, l'estimation des services fiscaux de l'Etat qui, au chapitre du produit de la CVAE, ne prévoit qu'une diminution de 718 000 €. Le delta est important. Cela va donc nous redonner un peu d'oxygène. Ce qui semblerait aussi signifier que notre territoire a mieux supporté la crise qu'au niveau national.

Pour la cotisation foncière sur les entreprises, la CFE, basée uniquement sur les biens soumis à la taxe foncière et la taxe des surfaces commerciales (la TASCOM), il est envisagé une évolution très modérée des produits.

La fiscalité des ménages, avec 11,1 millions d'euros.

Les dotations sont d'un montant important : 28,5 millions d'euros. Il s'agit de la dotation globale de fonctionnement, mais on intègre une diminution de la population de 650 habitants qui va bien entendu impacter notre dotation de base.

Pour le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, le FPIC, il est envisagé une évolution de -1 % compte tenu aussi de la prévision de diminution de la population.

La fraction de TVA pour 11 M€. Là, on intègre l'effet rebond prévu en projet de loi de finances de l'ordre de +5,5 %, soit 0,5 M€.

Nous intégrons aussi une diminution du produit des impositions forfaitaires des entreprises de réseau pour 0,2 M€. C'est dû à l'incendie d'un important transformateur au rond-point Jeanne-Rose, ce qui a entraîné une diminution des recettes.

La prévision budgétaire des recettes réelles de fonctionnement est de 72 M€. Ce qui se traduit par une évolution négative de 2,1 % par rapport au budget total voté en 2021.

Si nous rentrons dans le détail des dépenses réelles de fonctionnement pour 2022, les charges de fonctionnement vont s'élever à 63,5 M€ et les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 1,4 % par rapport à 2021.

Elles sont concentrées sur des efforts bien ciblés :

- L'économie pour 2 M€, avec la mise en application des assises de la relance économique, tout le travail autour de l'attractivité du territoire, de l'entrepreneuriat, du soutien aux petites et moyennes entreprises, la promotion d'une marque de territoire et la promotion de terrains clé en main et le maillage des acteurs économiques locaux.

- 800 000 € pour la prospective et le développement.

- 465 000 € pour l'habitat et l'urbanisme. À ce chapitre-là, nous avons la gestion des aires d'accueil et l'OPAH pour la rénovation de logements.

- 62 000 € pour le PLUi et les enquêtes publiques.

- 220 000 € en crédits d'études pour le développement territorial durable. Nous retrouvons à l'intérieur de ce programme le programme des petites villes de demain, l'opération de valorisation des territoires, l'élaboration d'un plan paysage et la fameuse candidature au label « Territoire engagé pour la nature », avec la démarche de certification Zéro artificialisation en lien avec le PLUi et le SRADDET.

Nous avons également, dans les dépenses réelles de fonctionnement, le versement de subventions :

- subvention au CAUE, à ATMO BFC, le pôle langage, etc.

- 18,9 M€ pour les réseaux et la proximité.

- 9,1 M€ pour la politique des déchets qui intègre les augmentations. Vous savez que ces augmentations sont liées à la hausse de la taxe sur les activités polluantes, le déploiement des points d'apport volontaire, l'augmentation du tonnage des déchets amenés par les usagers, le fonctionnement de la recyclerie et les actions de prévention auprès des différents acteurs.

- 3,6 M€ pour la voirie qui intègre les dépenses pour les chemins ruraux.

- 4,5 M€ pour les transports scolaires, qui intègre les marchés et les remboursements aux différentes communes.

- 1,3 M€ pour la gestion des eaux pluviales dans le remboursement au budget annexe assainissement.

- 300 000 € pour l'entretien des réseaux.

Au chapitre des ressources humaines, un projet de budget qui représente 20,1 M€ pour nos 435 agents, soit 1,98 % de plus qu'en 2021. C'est une augmentation qui s'explique et, là encore, le Président vient d'en parler et l'a évoqué, avec les évolutions réglementaires, les engagements qui sont pris dans le cadre du contrat de relations collectives au travail avec la mise en place du RIFSEEP, la participation aux mutuelles, la prévoyance des agents et la prévision des ruptures conventionnelles et le télétravail. Il y a aussi la création de nouveaux postes tout simplement pour mener à bien nos projets de mandat.

Au chapitre de la gestion de la dette et des charges financières, un stock de dettes de 75,9 M€. Nous avons mobilisé 5,6 M€ avec une durée de vie maintenue à 8 années.

Au chapitre de l'investissement, tout d'abord au chapitre des recettes, nous avons tout d'abord la taxe locale d'équipement, qui est la taxe due par le propriétaire d'un bien immobilier dès lors qu'il dépose un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux et du Fonds de compensation de la TVA, le FCTVA, qui est la compensation forfaitaire de la charge des VA qui est supportée par la collectivité. Pour l'un, c'est un montant de 300 000 € et, pour l'autre, de 2,8 M€.

Les subventions, subventions importantes cette année, elles représentent 7,8 M€ et elles proviennent de tous nos partenaires publics dans le cadre des cofinancements. Vous savez que nous avons de très gros chantiers en cours, notamment avec le contrat métropolitain avec la Région intégrant le Boulevard du 8 mai, le site technopolitain, le projet Eurovélo 6, la villa Perrusson, le concept BIMBY et la revitalisation du centre bourg de Gévelard.

D'autres financements vont abonder notre budget pour des projets structurants tels que la recyclerie par le biais de l'ADEME, la Région et du Département et puis l'aménagement de l'immeuble du Thiellay pour recevoir les collections par le biais de l'Etat, de la DRAC et de la Région.

Sans oublier la recherche active de financements dans le cadre de notre plan de mandat.

Notre autofinancement, virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, pour un montant de 3,7 M€ en attente de meilleure évaluation quand nous aurons voté le compte administratif.

D'autres recettes qui proviendront elles aussi de la cession de terrains.

L'emprunt et la dotation aux amortissements, un emprunt évalué à 16,9 M€. Quand je parle de 16,9 M€, on prend bien entendu en compte les 100 % d'exécution des investissements que nous réévaluerons après le vote de ce compte administratif.

Une dotation aux amortissements estimée à 4,3 M€.

Quelques mots sur la dette de 93 M€. Dans ces 93 M€, nous avons 65 emprunts différents qui courent sur une durée de vie de 15,2 années auprès de la SFIL. Nous en avons aussi avec l'agence France locale, la Caisse d'Épargne, la Banque Postale, avec des emprunts qui ont un taux moyen de 2,2 %. Ce taux est bas. Il est le fruit de très bonnes négociations entre les banques et la collectivité et ils sont en grande partie à taux fixe.

Ce n'est pas le tout de parler de recettes, chers collègues, puisque là, je vous ai dressé la partie appétissante du banquet. Nous allons maintenant entrer dans des points peut-être plus durs. Il nous faut nous projeter dans les dépenses prévisionnelles d'investissement. Des dépenses prévisionnelles qui sont articulées autour de la transition écologique, de la cohésion sociale et territoriale, le développement économique, l'enseignement supérieur, le développement numérique qui sont encore et toujours les axes fondateurs de notre plan de mandat.

C'est 134 M€ sur le mandat avec plus de 32 M€ sur le budget principal pour 2022.

Au niveau de la transition écologique, l'habitat, je ne vais pas vous redonner toutes les opérations. Je vous les ai déversées préalablement. C'est 1,6 M€.

Les aménagements des espaces publics pour 7,2 M€. Et aussi les autres aménagements qui sont tout de même importants : la RCEA, l'Eurovélo, le plan vélo mobilité durable, la sécurisation des points d'arrêt pour 3,7 M€.

Toujours au chapitre de la transition écologique, les ressources en eau pour 2,2 M€ et la gestion des déchets pour 1,8 M€.

Au chapitre de la cohésion sociale et territoriale avec l'identité de la Communauté urbaine : la villa Perrusson et les réserves de l'Ecomusée pour 2,8 M€, l'adaptation du parc roulant, l'aménagement et la rénovation de bâtiments pour 2,8 M€, la voirie avec les espaces publics, les ouvrages d'art, les aménagements de proximité et le renouvellement du matériel technique pour 2,2 M€.

Développement économique et enseignement supérieur, l'attractivité économique avec l'implantation de nouvelles entreprises : Pré Long, Magenta, Torcy et le fonds d'aide aux activités touristiques pour 700 000 €.

Le soutien à l'agriculture et la production locale pour 160 000 €.

L'enseignement supérieur, avec la dernière phase de travaux du site Technopolitain, avec 6,2 M€.

Favoriser l'entrepreneuriat, le développement de l'enseignement supérieur, avec tous les travaux importants au niveau de la résidence universitaire et la subvention à Condorcet pour 130 000 €.

Le développement du numérique, sachant que nous voulons conforter le réseau de fibre communautaire, la coopération avec le grand Chalon, l'étude 5G et tout ce qui est logiciel et sécurité des données pour 1,2 M€.

Un petit focus sur la programmation pluriannuelle.

Vous savez que depuis 2015, pour assurer une meilleure lisibilité dans la programmation et la conduite de nos projets, nombre d'opérations se font sous la forme d'AP/CP. Pour 2022, nous vous proposerons d'ajouter de nouvelles AP/CP concernant les travaux de la barre Jaurès, les aménagements Foch-Verdun, les aménagements autour du Plessis à Montceau, les aménagements de proximité, le quai du centre de tri et les travaux liés aux eaux pluviales.

Voilà ce que je pouvais vous dire au niveau du budget principal.

Budget annexe, budget Ecomusée. Il intègre la programmation scientifique et culturelle, comme vous pouvez vous en douter, l'acquisition de mobilier et la restauration des œuvres d'art, les expositions, la saison culturelle Perrusson avec un budget de 817 754 € de subvention d'équilibre.

Transports urbains. Nous venons de voter cette nouvelle DSP. Il intègre ce contrat de DSP, les charges de gestion courante, le développement de la ligne TGV et la reprise du TAD pour 4,2 M€, avec des recettes escomptées de 4,6 M€. Espérons que ces recettes seront au rendez-vous.

Budget eau, assainissement et SPANC. Pour rappel, vous savez que les recettes et les dépenses sont gérées en hors taxes. Sur ce budget, depuis 2020, la collectivité provisionne 400 000 € pour faire face aux impayés dont le volume se monte à 1,7 M€. L'équilibre du total demeure relativement fragile.

À compter de 2022, nous avons fait le choix d'intégrer une augmentation progressive de la tarification de l'eau en l'assortissant de mesures sociales.

Pour le budget annexe eau potable, les indicateurs dans le projet de budget 2022 sont maintenus à un niveau satisfaisant de 26 % pour le taux d'épargne brut et une capacité de désendettement entre 2 et 3 ans, avec une épargne nette de près de 2,9 M€.

Les priorités des travaux en matière d'eau vont porter sur des mesures de protection des ressources, des travaux de rénovation des ouvrages d'eaux brutes et industrielles, de sécurisation de l'usine d'eau potable de la Somme et de mise aux normes de barrages, de rénovation et d'extension des réseaux d'eau potable.

La dette comporte 9 lignes d'emprunt au taux global de 2,72 %, avec une durée de vie résiduelle de 14,8 années.

Pour le budget assainissement, concernant les charges réelles de fonctionnement du projet de budget, elles sont estimées à 6,5 M€ pour 2022, en légère augmentation par rapport au budget primitif 2021. Pour 2022, la mise en œuvre des travaux est prévue, avec des actions de dégagement et de repérage des réseaux, des contrôles de conformité des branchements. Mais le vice-président en parlera mieux que moi dans un prochain conseil. Ainsi que la rénovation des réseaux urgents hors schéma directeur, les travaux de sécurisation des usines de dépollution dont le démarrage du schéma directeur de Sanvignes et Essarts et les extensions de réseaux d'eaux usées avec le schéma directeur de Blanzay et les actions d'intérêt communautaire.

Concernant le budget annexe assainissement non-collectif, il intègre en 2022, de manière semblable au budget 2021, l'ensemble des dépenses et recettes liées à la gestion de la régie directe, avec des dépenses de fonctionnement estimées à un peu plus de 130 000 € équivalentes au budget primitif 2021.

Un autre budget annexe sur lequel je ne vais pas trop m'appesantir puisqu'il fera l'objet d'une note annexe que je vous présenterai dans quelques instants. Le Président nous en a déjà parlé. C'est le budget annexe Coriolis.

Pour la première année de mise en place du budget, la section de fonctionnement intègre dans un premier temps le transfert des terrains concernés du budget principal au budget annexe. L'évaluation de la valeur de ces terrains a été réalisée par rapport aux actes d'acquisition d'origine et s'élèverait à un peu plus de 900 000 €.

Les dépenses de fonctionnement de ce budget seraient estimées à un peu plus de 6,6 M€.

Il nous faut retenir trois points-clés :

- un volume prévisionnel des investissements tous budgets confondus évalué à 51 M€,
- un budget général de 32 M€,
- des budgets annexes de 19 M€.

Voilà, Monsieur le Président, j'ai enfin terminé cette présentation que j'ai essayé de faire la plus synthétique possible, mais ce n'est jamais bien évident.

M. le Président. - Merci beaucoup pour cette présentation.

C'est un débat, le débat est donc ouvert, mes chers collègues, pour ceux qui souhaitent prendre la parole et intervenir.

Qui souhaite intervenir dans un premier temps ? Je prends les prises de parole.

Si personne ne le souhaite, ce sera rapide !

Monsieur LANDRE. D'autres ? Barbara SARANDAO. Je prends déjà ces deux-là, donc Charles LANDRE et ensuite Barbara SARANDAO.

M. LANDRE. - Merci de me donner la parole. On ne peut effectivement que déplorer qu'il y ait parfois, dans cette assemblée, trop peu de prises de parole et trop peu de débats, en tout cas l'expression d'opinions et d'idées différentes, d'ailleurs les débats budgétaires dans les collectivités locales en général et au sein de cette intercommunalité n'y font pas exception. Ce sont souvent des présentations d'une part de satisfaction, de grande satisfaction de la part des majorités et des éléments critiques apportés par les oppositions, sans véritablement que ces débats ne changent profondément la nature des budgets qui nous seront proposés dans un mois.

Vous avez commencé par évoquer le contexte national et le contexte local. On peut noter que ce budget - d'ailleurs comme le précédent - est marqué par une forme de stabilité de la structure des ressources de la Communauté urbaine parce que, finalement, l'Etat, hormis la suppression de la taxe d'habitation, mais qui a été compensée et d'ailleurs largement compensée avec la fraction de TVA qui évoluera et qui évoluera à la

hausse pour la CUCM comme pour les autres collectivités locales qui en bénéficient, l'Etat a choisi, très loin de ce qu'on a appelé, il y a quelques années, les chocs de simplification, les Big Bangs territoriaux, les grandes réformes de la fiscalité locale, de rester sur des principes de stabilité qui rassurent peut-être les assemblées locales, mais qui me semblent comporter des risques parce qu'on ne règle pas les grands problèmes financiers et fiscaux de la comptabilité publique en ne procédant pas à ces réformes.

Nous sommes donc dans un contexte de stabilité et dans un contexte de maintien des ressources, avec tout de même deux éléments que je voudrais noter parce qu'ils sont importants pour l'avenir. Tout d'abord, et vous l'avez dit, l'évolution de la fraction de TVA qui va probablement encore augmenter l'année prochaine et l'année suivante. Et puis la baisse légère (de 1 %) des dotations globales qui correspondent en réalité à la baisse de la population. C'est une baisse qui est continue et assez stable ces dernières années. Les projections ne permettent pas, aujourd'hui, d'imaginer que cet indicateur, qui est tout de même un indicateur de bonne ou de mauvaise santé du territoire, sera amené à évoluer favorablement.

Vous êtes passé rapidement sur les dégradations, légères mais continues, depuis 3 ans de l'épargne brute, de la capacité de désendettement et vous avez évoqué vos priorités que je vais reprendre.

Première priorité, me semble-t-il pour le territoire, le développement économique qui doit être porté par la Communauté urbaine. Vous avez parlé de Coriolis, de la création d'un budget annexe qui peut être une bonne manière de procéder pour commercialiser cette porte d'entrée du territoire et les terrains qui, aujourd'hui, sont malheureusement bien trop peu occupés par des entreprises. Je rappelle qu'ils sont à 39 minutes de Lyon et à 1 h 20 de Paris.

Vous avez simplement oublié de nous parler - et c'est assez récurrent, malheureusement - de la stratégie que vous allez mettre en place sur Coriolis. Vous avez évoqué un village d'entreprises, mais je voudrais vous préciser et vous inviter à ce que la CUCM assume ce que font certains territoires, une stratégie sectorielle pour attirer des entreprises et non pas une forme de stratégie touche-à-tout où on cherche à attirer des entreprises de tout secteur et, finalement, on n'attire rien ou bien trop peu.

Dans ce chapitre développement économique, j'ai noté qu'il y avait un nombre faramineux de plateformes, de réseaux, de clubs d'entreprises, de clubs de partenaires que vous souhaitiez mettre en place. Là aussi, je m'étonne de la façon dont cette stratégie est présentée. J'aimerais vous inviter à nous préciser tout d'abord si cela signifie que l'on va créer d'autres structures en plus du service économique de la CUCM, en plus d'Ecosphère, ou si certaines - je pense notamment à l'agence de développement - sont appelées à se réformer profondément ou à disparaître pour être remplacées par ce que vous avez l'air de proposer. Parce que la stratégie pour attirer ne peut pas se réaliser sur l'empilement des structures, l'empilement des actions et, finalement, une absence de définition de ce que nous voulons attirer. Ce que nous voulons attirer, mais aussi quelle histoire nous voulons raconter, ce que nous voulons vendre, quelle histoire de territoire nous voulons raconter.

Je trouve que l'ensemble des communications de la CUCM sur ce thème, ainsi que les interventions politiques, n'insistent pas assez, en tout cas ne nous explicitent pas assez ce qu'est notre territoire d'artisans, d'industriels, d'agriculteurs, sa diversité. Je trouve que tout cela n'est pas assez clair.

Avant de proposer une marque de territoire qui, là aussi, ne doit pas s'empiler avec d'autres puisqu'on se présente souvent, avec Mâcon, avec Chalon, comme étant la Bourgogne du Sud, il faut mettre en place une stratégie de communication qui rompt profondément avec ce que vous avez proposé par le passé et qui commence d'ailleurs par utiliser notre territoire.

Je suis assez surpris de voir, mais je ne sais pas si elle a toujours lieu, mais en tout cas, il y a un mois, c'était le cas, que la ville d'Autun investit la gare TGV pour réaliser une exposition de bonne facture et que la CUCM n'investisse pas ces lieux-là pour promouvoir son territoire.

J'aimerais donc que vous puissiez nous le préciser et je vous invite à aller vers énormément de simplicité quant à la nouvelle stratégie de promotion du territoire que vous souhaitez mettre en place et à aller vers l'affirmation à la fois de ce qu'est une identité du territoire, mais aussi des politiques sectorielles, en tout cas des secteurs de l'économie que vous souhaiteriez attirer et que la CUCM souhaite accueillir.

Deuxième élément, c'est l'enjeu du déploiement du service public. Là, c'est peut-être un sujet qui peut sembler parfois abscons pour la population, mais la CUCM, c'est un service public, ce sont des agents qui opèrent sur un territoire extrêmement vaste, beaucoup moins intégré, en tout cas avec une urbanisation beaucoup moins intégrée que la plupart des communautés urbaines françaises. Sur cette question du service public, vous parlez de 567 000 € qui seraient mis en place à partir du 1^{er} janvier 2022 dans le cadre du RIFSEEP,

mais il me semble que les propositions que vous avez faites ont été refusées par les agents et qu'une grève des agents de la cellule CUCM débute demain, avec l'absence de collecte de certaines ordures ménagères et la grève des agents.

Est-ce que vous pourriez aussi nous préciser ce qu'il en sera et ce qu'il en sera à très court terme puisque le service public se met en place par les agents, par de bonnes ressources humaines et nous avons besoin d'avoir, sur les mois à venir, mais aussi sur les années à venir, avec ce nouveau plan RIFSEEP, une vision de ce que seront et de ce que vous voulez que soient les ressources humaines de la CUCM.

Deuxième élément dans le cadre de la mise en place du service public, mais qui rejoint le troisième enjeu qui est celui de la préservation de l'environnement. Vous avez choisi, cette année, une baisse du niveau de service public sur certains territoires quant au ramassage. Nous avons eu ce débat lors des derniers conseils quant au ramassage des déchets en porte-à-porte.

Je vous invite à intégrer dans votre budget la prise en charge urgente des abords des points de collecte collective alors même qu'aujourd'hui, ces points d'apport volontaire, dans les villes, ressemblent parfois et malheureusement de façon beaucoup trop régulière à de véritables déchetteries. Lorsqu'on parle d'attractivité du territoire, je pense par exemple aux points d'apport collectif de la place Schneider qui est aussi une porte d'entrée du territoire, avec les cars de touristes, avec les hôtels et les restaurants. Nous ne pouvons pas laisser ces points d'apport dans cette situation.

Troisième enjeu, l'enjeu environnemental avec, pour moi, une priorité qui devrait être mise en avant dans le budget que vous présenterez dans un mois, c'est l'eau, à la fois la préservation de la ressource en eau, l'amélioration de la qualité du réseau et du renouvellement puisque je rappelle que le taux de renouvellement du réseau est passé de 1 % à 0,47 %. Ce qui donne une durée théorique de renouvellement qui était autrefois de 100 ans et qui est maintenant de 212 ans, avec des niveaux de fuite qui sont plus importants qu'avant aussi et donc des habitants qui paient une facture réelle qui est déjà plus importante année après année. Vous faites pourtant le choix, encore cette année, d'augmenter la pression sur les ménages avec l'augmentation, sur laquelle vous êtes passé très vite, de 2,2 % du tarif de l'eau.

L'année dernière, c'était les impôts locaux. Cette année, c'est le tarif de l'eau. Je trouve que là, il y a *a minima* une contradiction, en tout cas une décorrélation totale entre les discours que j'entends de tout bord sur ce que serait la politique des gouvernements et du gouvernement actuel pour lutter contre l'inflation, sur la critique de la hausse des taxes et l'application de mesures sociales à la marge. Je pense notamment au chèque 100 € inflation. Ceci alors même que dans une intercommunalité comme la nôtre, nous avons les moyens de ne pas y participer et que nous mettons en place exactement les mêmes principes, c'est-à-dire une augmentation d'un côté, l'augmentation que tout le monde paiera, et des mesures sociales que vous n'avez d'ailleurs pas exactement précisées.

L'enjeu des déplacements, qui participe aussi de l'enjeu de la préservation de l'environnement sur le territoire, n'est pas ou en tout cas peu évoquée dans ce débat d'orientation budgétaire. Là aussi, je voudrais attirer votre attention sur la hiérarchisation des priorités en la matière. Vous avez lancé, au cours des derniers mois, la mise en place de nombreuses pistes cyclables. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, au Creusot par exemple, du moins à de nombreux endroits au Creusot, à Montcenis, à Montceau-les-Mines également, il y a des pistes cyclables qui deviennent, parce qu'elles sont dessinées à même la route, qu'elles sont en réalité des pistes routières, des éléments extrêmement dangereux à la fois pour les piétons, pour les cyclistes et pour les automobilistes.

Je pense qu'en matière de déplacements, il faut peut-être aller moins vite sur ces questions-là et revoir les priorités.

Dernier enjeu, l'enjeu culturel et territorial qui participe et qui participera nécessairement de l'attractivité. Tout d'abord, j'aimerais savoir ce que sont vos objectifs, non seulement sur cette année mais sur les années à venir quant à l'Ecomusée parce que là, je suis assez surpris, du moins malheureusement pas surpris au vu de ce qui se passe depuis 5 ou 6 ans à l'Ecomusée, de voir que la programmation culturelle est réduite à son strict minimum. J'aimerais savoir qui va diriger l'Ecomusée puisque l'Ecomusée doit être, à mon sens, à la fois l'autorité culturelle moteur sur le territoire de la Communauté urbaine, mais aussi celui qui rassemble et qui permet de participer de la création d'une identité communautaire. Or je constate que les directions s'enchaînent depuis quelques années, que la création et la programmation d'expositions temporaires est de plus en plus faible et qu'on laisse de côté, en tout cas on n'entretient pas de relations fortes avec le musée de

la mine de Blanzly, en tout cas avec des acteurs culturels qui devraient former un tout sur la communauté urbaine.

Pour revenir au premier enjeu qui est largement évoqué dans ce débat d'orientation budgétaire, à savoir comment on attire et finalement de quoi on parle quand on parle du territoire de la Communauté urbaine, je pense qu'il faut d'abord être capable d'avancer ensemble, de créer ensemble et l'Ecomusée devrait être un élément de ce mouvement collectif. Malheureusement, il ne l'est pas. Je crois qu'il faut qu'il soit placé au cœur de la stratégie touristique et qu'un vrai réseau culturel et territorial soit créé autour de l'Ecomusée.

Voilà les quatre grandes remarques que je souhaitais faire sur le débat d'orientation budgétaire que vous proposez, qui est largement abondé - c'est pour cela que les chiffres sont peut-être un peu trompeurs à certains égards - par les subventions, ainsi d'ailleurs que Daniel MEUNIER nous l'avait rappelé lors de la commission sur le débat d'orientation budgétaire. Mais globalement, la direction financière que nous prenons, c'est-à-dire la légère dégradation des indicateurs, la stabilité des ressources et le choix de la hausse de la pression sur les ménages, cette fois-ci par l'augmentation du tarif de l'eau, sont les mêmes que les années précédentes.

Je vous invite, quant aux investissements que vous allez faire et aux priorités que vous avez énoncées ici, à ce qu'à la fois ils soient plus clairs dans leur énoncé et certainement resserrés autour de moins de structures, de moins de structures parapubliques, de façon à ce qu'ils soient mieux compris par l'extérieur. En effet, ne nous mentons pas, le premier enjeu, aujourd'hui, du territoire communautaire, n'est pas tant d'être capable de développer l'existant que d'attirer à nouveau des habitants, des activités économiques de l'extérieur et, aujourd'hui, nous n'y arrivons pas, pas suffisamment en tout cas.

Le deuxième enjeu est très important et j'insiste là-dessus ce soir, c'est la mise en place, en tout cas la poursuite d'un service public efficace sur l'ensemble du territoire. Vous avez choisi de rompre l'égalité devant le service public sur la question des ordures ménagères quant aux habitants ruraux et aux habitants urbains. Je souhaite que vous puissiez répondre aux questions légitimes qui se posent aujourd'hui sur la politique des ressources humaines de la Communauté urbaine, ceci de façon que le personnel communautaire ne s'engage pas dans une grève au long cours, comme c'est annoncé pour demain.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Président. - Merci.
Barbara SARANDAO.

Mme SARANDAO. - Monsieur le Président, chers collègues.

Vous avez raison, Monsieur LANDRE, nous sommes satisfaits de la présentation du DOB et nous avons toutes les raisons de l'être. Les élus de la majorité communautaire poursuivent leur ambitieux plan de mandat avec des perspectives d'investissement pour l'année 2022 de 51 M€ tous budgets confondus. Ce qui permettra d'accroître l'attractivité du territoire communautaire, de soutenir les acteurs économiques et de développer des projets structurants en faveur de notre population quoiqu'actuellement favorable.

Avec des perspectives de croissance à plus de 6 % du PIB pour 2021 et le maintien d'une croissance soutenue en 2022, la conjoncture économique n'en demeure pas moins incertaine en raison des impacts du contexte sanitaire et socio-économique. L'arrivée de la 5^{ème} vague de Covid mérite toute notre attention tant l'évolution de la situation pourrait impacter le fonctionnement et l'action de notre collectivité bien évidemment en première ligne aux côtés des habitants dans la gestion des services publics de proximité et du monde économique fortement bousculé par les conséquences de la crise sanitaire.

Je vous rappelle l'engagement sans faille de la Communauté urbaine aux côtés des entreprises, entrepreneurs et artisans du territoire. Les aides mobilisables représentaient 3,1 M€, dont 2,3 M€ pour la Communauté urbaine et plus de 800 000 € pour la Région au titre des aides directes aux loyers, des aides à l'investissement et des avances remboursables.

Je tenais aussi à vous rappeler notre engagement envers le monde rural avec une aide aux agriculteurs pouvant atteindre un maximum de 7 200 € par projet. Avec plus de 300 000 € mobilisés dans le PPI, une soixantaine de dossiers ont été déposés.

Les premières répercussions de la crise se traduisent également dans nos ressources de fonctionnement. Il est envisagé, pour 2022, une baisse de 2 % des recettes. Cette baisse est due entre autres - et Daniel MEUNIER l'a très bien dit lors de sa présentation - à la baisse de la CVAE, à la base de l'IFER, l'impôt

forfaitaire sur les entreprises de réseaux, et une baisse de la dotation globale de fonctionnement du SPIC, du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Bien sûr, l'inflation à 1,5 % cette année est prévue au même niveau d'augmentation pour l'année prochaine, notamment avec un impact sur le prix des fluides et de l'énergie. Pour autant, la Communauté urbaine poursuit ses efforts pour améliorer la qualité de vie de ses habitants, ancrer le territoire dans la modernité, répondre aux impérieuses exigences des transitions écologique et numérique et accroître son développement et son attractivité.

Si nous pouvons garder le cap de cette ambition, c'est avant tout le fruit du travail de cette majorité et de celles qui l'ont précédée ces dernières années. La communauté urbaine est bien gérée.

Corrigée de l'inflation, la Communauté urbaine parvient à maintenir l'évolution des charges de fonctionnement tout en proposant des avancées importantes pour ses agents, notamment avec la prise en charge de la mutuelle et de la prévoyance, ou encore en garantissant le bon développement du télétravail.

Cette bonne gestion et la situation financière saine de la Communauté urbaine nous permettent également d'augmenter notre recours à l'emprunt pour investir et répondre aux défis de notre territoire.

La Communauté urbaine saisit les opportunités offertes par les différents plans de relance et de contractualisation. Pour 2022, le travail de recherche de subventions viendra soutenir nos recettes d'investissement avec un montant estimé à 7,8 M€, soit 23,7 % des dépenses hors dette avec, bien sûr en premier lieu, les subventions de l'Etat qui, reconnaissons-le, a mis en place un plan conséquent de relance au plus fort de la crise et qui - personne n'est dupe - garde le porte-monnaie ouvert à quelques mois de l'échéance présidentielle. Bien sûr, les subventions de la Région dans le cadre du contrat de développement métropolitain et du PER et, en dernier lieu, les subventions du Département dans le cadre notamment de l'appel à projets dit des projets structurants.

L'ensemble de ces éléments permettent à la communauté de retracer les perspectives de développement du territoire au travers de grandes priorités du mandat.

Tout d'abord, le développement économique et l'enseignement supérieur avec le déploiement de la marque du territoire, l'amélioration de l'offre sur nos zones d'activités économiques, l'accompagnement à l'implantation de nouvelles entreprises, le fonds d'aide à l'hébergement touristique, le soutien à la production locale et à l'agriculture.

La deuxième grande priorité du mandat : la transition écologique avec de grandes opérations de l'habitat et de l'aménagement urbain, le développement de mobilités douces et sécurisées pour les habitants, le renouvellement de la DSP transport et l'amélioration de la ressource en eau. Il y a aussi la cohésion sociale et territoriale faisant toute sa place aux 34 communes de la Communauté urbaine, à la diversité des entités de ces communes tout en gardant l'accès au service public et la justice sociale comme fil rouge de notre action.

En dernier, le développement numérique, avec le soutien conforté au réseau de fibre communautaire, mais aussi le déploiement de l'accompagnement aux nouveaux usages numériques.

Le vote du budget au Conseil de décembre sera l'occasion de présenter de manière plus détaillée les projets portés au travers du budget 2022, projets qui viennent concrétiser le plan de mandat. Toutefois, ces orientations budgétaires permettent d'ores et déjà d'affirmer que la Communauté urbaine est au rendez-vous des engagements et des ambitions qu'elle porte pour son territoire et ses habitants.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. - Merci.

Est-ce que d'autres souhaitent prendre la parole ? Jean-Claude LAGRANGE, Alain BALLOT.

M. LAGRANGE. - Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues.

Sandra vient de soutenir encore plus que je le ferai ce débat d'orientation budgétaire.

Je ne répondrai pas à Monsieur LANDRE car pour qu'il y ait un débat, il faut effectivement qu'il y ait des forces, mais les forces sont au sein de l'exécutif et sa majorité est pratiquement dans la totalité de ce Conseil. Il peut le regretter, mais c'est peut-être ainsi que, depuis le début de ce mandat, nous sommes capables de construire une politique à long terme, avec des budgets qui se succèdent et qui sont conformes à nos engagements.

D'ailleurs, lorsqu'on parle d'un débat, il faut, à un moment donné, être assez clair et lucide dans ce qu'on appelle « un débat » parce que je vous avoue franchement que je vais me concentrer – et cela ne vous

étonnera pas - sur ce qui est plutôt ma particularité dans le domaine économique bien que je connaisse aussi mes limites. Mais à un moment donné, à trop vouloir embrasser, on ne sait plus de quoi on parle, débat, déballage, c'était un peu tout. Et quand on veut parler un peu de l'attractivité de ce territoire, de temps en temps, il faut aussi faire un peu confiance non seulement aux élus, aux entreprises et savoir valoriser un territoire. Il est facile d'intervenir pour toujours mettre en avant la poubelle qui est renversée, la crotte de chien et j'en passe et des meilleurs, mais je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure image que l'on renvoie ensuite, lorsqu'on veut attirer de nouveaux habitants.

Tout cela pour vous dire que dans le domaine économique, mais cela ne vous étonnera pas puisque je fais souvent le lien avec la Région, mais nous le savons tous les deux, Président, ce travail dans le domaine économique est essentiel entre la Région et les EPCI. La communauté a d'ailleurs fait la preuve depuis longtemps du rôle qu'elle joue et du rôle qu'elle va jouer, parce que nous devons travailler ensemble sur un nouveau schéma régional de développement de l'économie à travers l'international et c'est plutôt la Région, mais aussi l'innovation et j'y reviendrai.

Je pense que les temps ont changé. Il est vrai que j'ai été questionné sur des questions qui relèvent par exemple des friches. On parle beaucoup des friches, mais je pense qu'au Creusot comme à Montceau, on sait ce qu'étaient les friches à une époque, les friches minières, les friches industrielles, etc. C'est pour cela qu'aujourd'hui, ce budget montre un changement.

Je vais reparler de l'innovation, mais c'est un budget qui tient compte aussi de ce qui est né de la crise, c'est-à-dire le soutien à l'artisanat, à l'économie de proximité et une prise en compte encore plus forte des questions de formation et d'adéquation des compétences avec les besoins de nos entreprises.

Pour ce qui est de ce que je disais concernant les temps qui changent, le budget annexe de Coriolis n'est pas, pour moi, une nouveauté. C'est la preuve, une fois de plus, que nous allons réinvestir dans ce domaine et, là encore, la communauté a un rôle à jouer. Nous savons tous les deux, Président, avec d'autres, que nous sommes en concurrence avec d'autres territoires, y compris pas forcément très loin, mais que nous sommes attractifs puisqu'à chaque fois, malgré tout, nous faisons partie des territoires qui attirent des projets par la proximité des axes, par la qualité du bassin d'emploi. Nous en avons d'ailleurs quelques-uns.

J'insisterai peut-être plus sur l'innovation parce que je pense que c'est aussi un critère d'attractivité. Nous étions, avec Jérémy PINTO, la semaine dernière dans un amphithéâtre où j'ai essayé de faire l'élève gentil ou le gentil professeur autour de ce qui s'appelle la métallurgie des poudres. Si ce sujet-là qui, aujourd'hui, se concrétise sur Le Creusot et sur toute la communauté, avec des dizaines de chercheurs qui travaillent sur ce sujet, des entreprises qui sont associées à ce concept de la métallurgie des poudres n'est pas un critère d'attractivité, il faudra m'expliquer ce qu'il faut faire. Parce que l'attractivité, c'est sans doute de l'image, cela peut être du tourisme, mais c'est aussi de l'emploi et tout ce qui se fait dans ce sens est à mon avis à mettre en avant.

On était, il y a quelques semaines également, Monsieur le Président, Madame JARROT et d'autres, à Montceau-les-Mines dans ce salon, comme le disait la Présidente de la Région « The place to be », donc avec des centaines d'industriels, de chefs d'entreprise qui sont venus dans la Communauté urbaine pour voir l'évolution de ce territoire. Et quand Monsieur LANDRE nous dit qu'il ne connaît pas notre stratégie, elle s'appuie d'abord sur nos filières et ces filières, c'est effectivement ce qui s'est fait autour du cluster Mécateam, c'est ce qui se fait autour du cluster de la métallurgie des poudres et c'est au travers des filières qui sont notre force.

J'étais hier à Nuclear Valley. Quand je dis que je suis du Creusot - je suis désolé pour les Montcelliens -, mais tout le monde identifie le berceau du nucléaire, mais surtout de la métallurgie. Et les annonces qui sont faites en ce moment sont plutôt rassurantes parce qu'on sait - et j'ai quelques chiffres - que ce sont des entreprises du territoire, des PME et même des sous-traitants qui vont bénéficier de cette relance, en tout cas de ce soutien nucléaire, mais pas seulement. C'est vrai dans d'autres filières, j'ai parlé du ferroviaire.

L'attractivité d'un territoire passe donc déjà par ce soutien à son économie et je pense que ces exemples très rapides vous montrent que nous avons des atouts. On doit les valoriser. On doit les mettre en avant, mais en être fier parce que quelquefois, l'industrie ne fait pas forcément envie alors que chez nous, c'est vraiment notre ADN. On le dit tout le temps et c'est cela, notre attractivité.

Je pense que rendre l'image de nos villes plus attrayante, de notre territoire, est essentiel et cela fait aussi vivre l'économie. Tout ce qui est aménagement et autres services fait vivre l'économie locale. Et je pense qu'avec la stratégie d'attractivité économique qui a été évoquée dans les assises de la relance, qui fait l'objet des actions que nous mettons en place pour offrir de nouvelles zones, résorber les friches industrielles, il ne

faut pas oublier que nous avons aussi des outils. On parle toujours du budget. Nous savons qu'il y a bien sûr Ecosphère, mais il y a aussi une SEM qui a investi il n'y a pas très longtemps, largement sur le site de Saint-Vallier, et qui continuera à le faire.

Ce sont là quelques éléments que je voulais apporter au débat sur le domaine économique, mais cela n'étonnera pas si je suis là pour valoriser le territoire plutôt que de dire ce qui ne va pas, même si tout n'est pas facile et qu'on sait aussi que l'économie, c'est aussi quelquefois des crises, mais qu'on essaie de résorber.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci pour ces précisions importantes.

Alain BALLOT.

M. BALLOT.- Merci Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur un seul point, c'est concernant le budget de l'eau.

Je note que des mesures sociales sont à l'étude et je m'en réjouis. J'en suis heureux.

Il faut vraiment, Monsieur le Président, prendre ces considérations à bras-le-corps car, pour présider une CUD (commission unique délocalisée) pour le département, notamment celle du Creusot qui a lieu tous les 15 jours, les demandes d'aide pour impayé de facture d'eau explosent. Elles explosent vraiment, on n'a jamais vu cela. Il n'y a pas longtemps que j'y suis, mais d'après ceux qui sont là depuis plusieurs années, on n'a jamais vu cela. Il faut donc vraiment prendre ces personnes en considération, ne pas les laisser. Sinon, on va aller à la catastrophe. D'ailleurs, on ne les retrouve pas que dans nos CUD, mais également dans les CCAS.

Voilà ce que je voulais dire.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions avant de clore ce débat ? Non, personne.

Merci pour ces prises de parole qui alimentent notre débat d'orientation budgétaire.

Quelques réactions de ma part par rapport à ce que j'ai entendu.

Tout d'abord, on ne peut pas dire qu'à chaque débat d'orientation budgétaire, nous sommes dans un satisfecit absolu de ce que nous faisons. Nous sommes conscients de nos forces. Nous sommes conscients de nos faiblesses et ces faiblesses, nous en parlons aussi assez régulièrement, l'idée étant de s'améliorer et de travailler sur les faiblesses et que l'on conforte là où nous sommes forts.

Nous ne sommes donc pas dans la satisfaction ou dans l'autosatisfaction, mais nous ne sommes pas non plus dans le pessimisme absolu. Jean-Claude LAGRANGE le disait tout à l'heure sur le domaine économique et on pourrait le dire sur d'autres domaines.

En ce qui concerne les chiffres qui ont été donnés, nous sommes effectivement sur une stabilité des ressources, avec plusieurs éléments qui interviennent. J'aimerais qu'à certains moments, sachant qu'on peut être critique, on mette aussi en avant les points positifs de cette stabilité de ressources, notamment sur ce qui relève de l'économie puisque quand on parle de la bonne santé d'un territoire, on peut effectivement parler de la démographie, mais dans la démographie, il y a deux éléments. Il y a le solde naturel, je le dis toujours, et le solde migratoire. C'est comme cela que ça s'analyse.

J'aimerais donc que quand on porte un jugement en termes de santé d'un territoire, on analyse ces deux aspects-là, mais je ne vais pas entrer dans le détail.

En ce qui concerne le développement économique et la santé économique, que constate-t-on dans les chiffres qu'a donnés tout à l'heure Daniel MEUNIER ? C'est que dans les prévisions et le débat d'orientation budgétaire qui vous a été présenté, nous nous sommes projetés sur la moyenne nationale en termes de baisse de CVAE et on arrive à un chiffre de 1,5 million. Or, qu'est-ce qu'on constate ? C'est que ce ne sera pas 1,5 million mais 700 000 €. Ce qui veut dire que la santé économique du territoire a beaucoup mieux résisté que la moyenne nationale. Ce sont des chiffres qui sont parlants.

Cela veut dire que nous avons une économie, ici, qui, dans une période de crise majeure, a tout de même bien résisté. Ce serait donc bien de le dire de temps en temps, ce serait plutôt pas mal et que ce ne soit pas toujours nous qui le disions.

Il faut donc être critique mais il faut aussi, à un moment donné, donner les éléments avec toute l'objectivité possible. Et ça, c'est aussi la bonne santé du territoire.

Sur les éléments qu'a donnés Jean-Claude LAGRANGE, je ne vais pas y revenir, mais en termes de stratégie, si on n'a pas compris la stratégie de la communauté en termes de développement économique à ce stade, je n'ai pas d'autres éléments à donner parce que je pense qu'on ne comprendra pas plus une fois que j'aurai donné les éléments dans la mesure où on ne veut pas comprendre.

Ce que je peux dire, c'est que Coriolis pourrait déjà être rempli aujourd'hui. Il pourrait déjà être rempli. Si Coriolis n'est pas rempli, c'est effectivement que nous faisons le choix de dire non à certaines entreprises qui voudraient venir, ceci pour être en cohérence avec ce que doit être le développement économique et la répartition de nos zones de développement économique sur le territoire communautaire. Il ne s'agit pas de remplir pour remplir. Il s'agit de faire venir et d'implanter des entreprises qui ont un véritable projet de développement et pas simplement une implantation qui peut partir demain ou qui consomme x hectares de terrain pour un niveau d'emploi qui n'est pas bon et dont le ratio serait faible.

On fait donc le choix, à certains moments, de dire non à certaines entreprises, que ce soit sur Coriolis ou que ce soit ailleurs, dans d'autres zones d'activité. L'essentiel est de regarder la pérennité. Cette stratégie, nous l'avons. Qui plus est, nous l'avons développée au niveau des assises de la relance économique que nous avons faites. Là, la stratégie a clairement été donnée, y compris par les acteurs du développement économique du territoire, je le rappelle. Ce qui donne tout de même une certaine crédibilité à cette stratégie.

Mais je ne suis pas surpris, Monsieur LANDRE, que cette stratégie, d'une part, vous ne la voyiez pas, que vous ne la perceviez pas et que vous vous interrogiez toujours. Quand je vois, récemment, lors d'une réunion politique à votre initiative, que deux personnes invitées dont une vient parler de désindustrialisation du Creusot, je crois que les bras m'en tombent ! Que quelqu'un vienne expliquer que Le Creusot, le bassin creusotin, est victime de désindustrialisation, il y a tout de même - excusez-moi - de quoi se taper le cul par terre !

Il faut tout de même oser ! Quand on sait que le niveau d'emploi industriel aujourd'hui, sur Le Creusot, le bassin creusotin, est supérieur à celui qu'il y avait avant la fermeture de Creusot-Loire en 84, il faut tout de même oser venir le dire. C'est méconnaître ce territoire. À la limite, que quelqu'un qui vient de l'extérieur ne le connaisse pas, on peut l'accepter, mais qu'il vienne donner des leçons sur l'industrialisation sur un territoire qui a été réindustrialisé depuis des années, qui a fait la preuve, qui, aujourd'hui, est un territoire montré au niveau national, comme l'a dit Jean-Claude LAGRANGE tout à l'heure, par ses centres d'excellence, par sa recherche, par son développement et que le territoire d'une manière générale, parce que j'y ajoute le bassin minier avec Michelin, avec le Mécateam, lui aussi montré comme un centre d'excellence non seulement national mais international, qu'on vienne nous parler de désindustrialisation sur notre territoire ! Que ces personnes s'occupent de ce qu'elles connaissent et qu'elles ne viennent pas nous donner des leçons sur ce sujet.

Cela, je tenais à le dire parce que franchement, franchement, en termes de désinformation, cela se pose là. Nous avons un territoire qui, certes, a des handicaps, mais qui a tout de même de sérieux atouts. De temps en temps, il faut donc tout de même le dire.

Sur d'autres sujets, je réponds rapidement.

Vous avez parlé d'urbanisation et de territoire moins intégré. Soit vous parlez d'intégration au niveau urbanisme et là, peut-être, mais ce n'est pas forcément le bon terme qui est choisi parce que si nous sommes une communauté urbaine, c'est qu'au contraire, nous sommes très intégrés.

Nous avons un urbanisme un peu particulier, qui est très étendu, oui, mais nous sommes un territoire très intégré.

Sur le RIFSEEP, je ne vais pas redire ce que j'ai déjà dit en Conseil de communauté, mais vous vous inquiétez des conséquences qu'il peut y avoir de la mise en place du RIFSEEP, vous avez raison. Demain, il y a un comité technique. Je ne sais pas ce que les organisations syndicales, les représentants du personnel prendront comme décision par rapport à ce qui est proposé.

Ce que je tiens à dire aux collègues, ici, ce soir, c'est que la mise en place des 1 607 heures et le RIFSEEP ont été travaillés depuis des mois et des mois et que nous n'avons pas à rougir du travail qui a été fait dans un dialogue social - je dis bien « dans un dialogue social ». Nous n'avons pas à rougir des propositions qui ont été faites et qui ont d'ailleurs évolué au fil du temps grâce à ce dialogue social pour arriver à une proposition qui ne satisfait personne si on parle des 1 607 heures. Cela ne satisfait personne, pas plus les agents que la collectivité et je suis à l'aise pour le dire puisque j'ai toujours dit que j'étais contre la mise en place de ces 1 607 heures. Et pour cause, c'est que cela ne satisfait personne. Mais j'ai au moins pris l'initiative d'un dialogue social pour arriver à des compensations que l'on peut trouver insuffisantes, mais à des compensations. Ce qui n'a pas été fait dans d'autres collectivités, ou en tout cas pas à ce niveau-là.

Demain, le RIFSEEP sera présenté en comité technique, un RIFSEEP qui, là aussi, ne satisfait peut-être pas tout le monde, mais je rappelle qu'avec le RIFSEEP dans son principe, il peut y avoir des perdants et des gagnants et d'autres qui ne bougent pas. Nous sommes partis du principe, avec ceux qui ont travaillé, c'est-à-dire les services et les élus avec les représentants du personnel, que personne ne devrait être perdant et qu'au pire, on restait au même niveau ou on augmentait. C'est la proposition qui est faite.

Après, on peut bien entendu regarder les cas particuliers. Certains sont satisfaits, d'autres ne le sont pas. Je considère que quand on met 600 000 € dans des négociations avec du personnel, des organisations syndicales, donc des représentants du personnel pour apporter des compensations, des améliorations, on n'a pas à rougir de ces négociations. Encore une fois, si elles ne satisfont pas tout le monde, je peux l'entendre, mais nous n'avons pas à rougir de cela.

On verra ce qui se passera demain. Est-ce qu'il y aura des grèves ? On verra. Peut-être. Aujourd'hui, il y a des grèves partout parce que la mise en place des 1 607 heures et du RIFSEEP crée forcément des tensions sociales au sein des collectivités. S'il y a des grèves, il y a des grèves, le droit de grève existe. Nous verrons bien.

En tout cas, les négociations ont été menées, le dialogue social avec le personnel a existé et chacun prendra ses responsabilités le moment venu.

Par contre, ce que je ne peux pas laisser dire, c'est la rupture d'égalité devant le service public en ce qui concerne notamment la collecte. Cela, je ne peux pas le laisser dire.

Je ne vais pas rajouter du débat sur le traitement, la collecte, sur les déchets parce que c'est un sujet que nous avons beaucoup évoqué ici, mais on ne peut pas dire qu'on a sacrifié le territoire rural au niveau de la collecte. Il y a des maires qui se sont exprimés ici, en Conseil. Ils se sont exprimés. Là aussi, on trouvera toujours des insatisfaits, bien entendu ! Mais j'entends les maires qui ont pu être critiqués à certains moments, mais qui reconnaissent aussi que les choses se sont faites.

Est-ce que le système que nous avons mis en place est parfait ? Non, bien entendu et il y a bien entendu des points qui, à certains moments, pêchent. On va l'améliorer, mais encore une fois, il ne faut pas relever que cela. En tout cas, il n'y a pas de rupture d'égalité devant le service public.

Ensuite, sur l'autre sujet qui est un sujet important, qui est l'eau et l'assainissement, je vais donner quelques chiffres aussi. Avant de donner quelques chiffres, je veux dire, sachant que je l'ai dit depuis des semaines, depuis des mois, j'en ai parlé, nous avons des investissements conséquents à faire. Vous-même, Monsieur LANDRE, vous étiez intervenu lors du précédent conseil pour dire qu'on ne pouvait pas continuer comme cela et qu'il fallait intervenir sur nos réseaux pour améliorer la qualité, etc. Et vous aviez raison. Mais quand on a dit cela – et c'est ce que je vous avais dit -, il faut trouver des recettes pour faire les travaux et les travaux sont conséquents. Il faut donc trouver des recettes.

Je rappelle que nous sommes sur un budget annexe qui doit être équilibré, il faut donc que les recettes et les dépenses s'équilibrent et nous sommes dans l'obligation de faire ces travaux. Mais ce n'est pas une obligation de la communauté, c'est une obligation qui s'applique à toutes et à tous et dans tous les territoires il y a un schéma directeur ou des schémas directeurs, avec des recettes et des dépenses.

On va comparer et on verra ce que d'autres territoires ont fait en termes de schéma directeur, de recettes, de dépenses et d'augmentations. Nous verrons si nous sommes plus ou moins que les autres dans ce que nous avons fait.

Je rappelle tout de même que durant le dernier mandat, je m'étais engagé - et la majorité communautaire s'était engagée - à ne pas augmenter le prix de l'eau. Nous n'avons pas augmenté le prix de l'eau. Mais croyez-moi, cela a été difficile parce que, parallèlement à cela, il a fallu faire des travaux. L'engagement a donc été tenu. Mais là, il faut trouver des recettes.

On ne peut donc pas dire, d'un côté, qu'il faut améliorer les choses et puis, de l'autre côté, ne pas mettre de recettes. Il faut mettre des recettes. Ces recettes passent bien entendu par une augmentation et nous le verrons lors du vote du budget. Ce n'est pas le prix de l'eau qui va augmenter, c'est le prix de l'assainissement, c'est-à-dire ce que nous allons faire en travaux sur l'assainissement. Mais globalement, on peut parler du prix de l'eau.

J'entends ce que dit Alain BALLOT sur ceux qui ont du mal. Il faut bien entendu en tenir compte. C'est pour cela que nous avons mis un dispositif en place, qui vous sera expliqué, pour aider les foyers les plus fragiles, les moins bien dotés, à payer la facture d'eau. Nous y serons bien entendu très attentifs.

Voilà ce que je souhaitais rappeler en quelques mots, sans répondre à toutes les interpellations parce qu'elles sont nombreuses, mais – et c'est dommage - toujours négatives et jamais positives.

Par rapport à l'eau, il y a tout de même des chiffres qui ont été donnés, mais je vais les donner de manière plus précise sur deux indicateurs.

Concernant le taux de renouvellement sur 5 ans, on voit qu'il a tout de même augmenté puisque nous étions, en 2016, à 0,46, 0,48 en 2017, 0,52 en 2018, 0,55 en 2019 et 0,57 en 2020. Le taux de renouvellement a donc tout de même augmenté.

Et puis il y a un indice qui est un indicateur important, qu'on appelle l'ILP, qui est l'indice qui mesure le volume en mètre cube de fuite d'eau rapporté au linéaire de canalisations. C'est ce qui caractérise la performance technique du réseau d'adduction d'eau. Là, je ne dis pas qu'il est bon, il faut l'améliorer, mais nous avons un indice qui était de 3,09 en 2016, 3,19 en 2017, 3,02 en 2018, 2,42 en 2019 et 2,90 en 2020, sachant que le seuil d'alerte et critique de cet indice est 5. C'est-à-dire que quand on arrive à 5 ou au-dessus de 5, c'est très mauvais. Nous sommes à 2,90.

Nous avons donc plutôt un indice qui n'est pas aussi défavorable que cela. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de fuites, il y en a, mais compte tenu de la longueur et des canalisations, c'est comme cela que se calcule l'indice. Nous sommes plutôt dans une moyenne pas trop mauvaise, mais il faut l'améliorer.

Je tenais tout de même à donner ces chiffres. Ce qui veut dire que ces dernières années, on a tout de même amélioré les choses, mais il faut continuer.

Voilà, mes chers collègues, quelques remarques par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure.

Je vais donc demander à l'assemblée de prendre acte de ce débat puisqu'on ne le vote pas, on prend acte de ce débat et puis nous passons aux questions financières suivantes.

Le conseil décide :

- *De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2022, sur la base du rapport présenté dans la délibération.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Budget Principal - Vote d'une décision modificative

3. Budget annexe eau potable - Vote d'une décision modificative

4. Budget annexe assainissement collectif - Vote d'une décision modificative

M. le Président.- Je vais demander à Daniel MEUNIER de présenter le vote de la décision modificative, l'annexe également sur l'eau potable, l'assainissement et ensuite j'ouvrirai éventuellement le débat et nous voterons individuellement.

M. MEUNIER.- Merci Président.

Une première décision modificative au budget principal d'un montant de 214 600 €. C'est un réajustement de crédit pour le traitement des encombrants en fonctionnement et d'un abondement en investissement pour le Boulevard du 8 mai à Torcy compte tenu de la réalisation et des écritures d'ordre.

C'est tout simplement un transfert de frais d'études en compte de travaux.

Concernant la décision modificative au budget annexe eau potable, c'est une décision modificative qui intègre une constitution de provisions de 200 000 € dans la perspective des futures admissions en non-valeur pour les titres émis concernant les factures d'eau qui sont des factures d'eau impayées, ainsi que l'ajustement de crédits en investissement. Là, c'est simplement une mesure comptable avec un réajustement des crédits dédiés aux charges de garantie de renouvellement des réseaux.

Et enfin le vote d'une décision modificative au budget annexe assainissement. C'est une décision modificative qui intègre la constitution d'une provision de 100 000 € dans la perspective des futures admissions en non-valeur pour les titres émis concernant les factures impayées, le réajustement de la dotation relative au remboursement des emprunts et, comme au budget principal, l'ouverture de crédits pour réaliser des écritures d'ordre. Il s'agit là simplement de transfert de frais d'études en compte de travaux.

Voilà pour les trois décisions modificatives précitées.

M. le Président.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette présentation ? Il n'y en a pas. Je vais mettre aux voix.

Sur le budget principal, qui ne souhaite pas voter ?

Qui souhaitent s'abstenir ?

Qui est contre ? Une voix contre.

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Eau potable, décision modificative. Est-ce que c'est le même vote ? Même vote contre ? pas d'autres contre ? Pas d'abstentions ?

Donc même vote pour les autres.

Assainissement, même vote ? Oui. Même vote pour tout le monde.

Je vous remercie.

Budget Principal - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe eau potable - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget eau potable, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe assainissement collectif - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget assainissement collectif, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

5. Création d'un Budget annexe Zone d'aménagement Coriolis et assujettissement à la TVA

M. le Président.- Toujours Daniel MEUNIER. On en a beaucoup parlé, ce sera donc rapide.

M. MEUNIER.- Oui, on l'a effectivement abordé à plusieurs reprises.

Pourquoi ce budget annexe zone d'aménagement Coriolis ? On avait défini comme action majeure le développement et l'aménagement de la zone Coriolis, je n'y reviens pas, pour permettre l'implantation de services aux entreprises et, parallèlement à cela, la création d'une offre immobilière pour favoriser l'attractivité tertiaire.

C'est simplement un budget annexe qui vise à ne pas bouleverser l'économie du budget principal. On vous propose de créer, à compter du 1^{er} janvier 2022, un budget annexe pour ces opérations de lotissement pour la zone Coriolis.

L'instruction M14 dans le budget nous permet de créer ce budget annexe. C'est un budget qui va intégrer, comme vous vous en doutez, toutes les dépenses relatives aux terrains à vendre. C'est un type de budget qui est géré en comptabilité de stock étant donné que les terrains font partie du patrimoine de la CUCM et sont déjà répertoriés dans l'actif du budget principal.

Par ailleurs, c'est une opération qui implique un assujettissement de plein droit à la TVA.

Voilà pour ce budget annexe zone Coriolis.

M. le Président.- Y a-t-il des questions ? Des demandes de prise de parole avant le vote ? Non. Nous en avons parlé tout à l'heure.

Quelles sont les personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Qui sont pour ?

Merci.

Le conseil décide :

- De créer au 1er janvier 2022 un budget annexe, comptabilité M 14, appliquant la comptabilité de stocks pour l'aménagement de la ZA Coriolis ;
 - De prendre acte que l'ensemble des opérations relatives à cette zone d'activité seront constatées dans le budget annexe, y compris les frais liés aux divers réseaux ;
 - De préciser que ce budget sera voté par chapitre ;
 - De demander l'assujettissement à la T.V.A. des opérations concernées ;
 - D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.
- Observations : Adoption à l'unanimité.*

6. AP/CP Aménagement Boulevard du 8 mai à Torcy - Ajustement de l'échéancier

M. le Président.- Ensuite, l'aménagement du Boulevard du 8 mai. Merci.

M. MEUNIER.- Ce sera très rapide. Je ne reviens pas sur le processus d'AP/CP qui nous permet effectivement d'avoir une certaine latitude et une certaine souplesse de fonctionnement dans l'évolution financière de ces projets.

Nous sommes dans d'importants travaux d'études urbaines qui visent à requalifier et recomposer le quartier du Boulevard du 8 mai, ainsi que le boulevard lui-même et, quelque part, ses espaces connexes.

On y intègre les déplacements doux, la centralité de la mairie, le C2 et puis le carrefour et la mise en valeur du monument. Si vous y passez régulièrement, vous verrez que compte tenu de l'avancée des travaux et surtout de la rapidité des évolutions, il nous faut revoir cet échéancier d'AP/CP.

Là, il nous faut abonder le crédit de paiement pour 2022 de 225 000 €, compte tenu particulièrement de l'accélération dans le domaine des VRD.

Voilà pour cette amélioration au niveau de l'AP/CP Boulevard du 8 mai.

M. le Président.- Y a-t-il des questions ou des prises de parole là-dessus ? Non.

Quelles sont les personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Qui sont pour ?

Merci.

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet d'aménagement du Boulevard du 8 mai à Torcy de la manière suivante :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2018	2019	2020	2021	2022	2023
Aménagement Bd du 8 mai à Torcy	UDUPJ 038	6 831 977	74 440	290 622	1 766 915	2 725 000	1 845 000	130 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

7. Constitution de provisions

8. Transports urbains - Convention de mandat pour la perception et le reversement des recettes auprès du Service de Gestion Comptable

9. Rapport quinquennal sur les attributions de compensation - période 2016-2020

M. le Président.- Ensuite, trois délibérations sans présentation :

- la constitution de provisions,
- au niveau des transports urbains, la convention de mandat pour la perception et le reversement des recettes auprès du service de gestion comptable,
- le rapport quinquennal sur les attributions de compensation 2016-2020.

Je mets aux voix.

Sur la constitution de provisions, quelles sont les personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Qui sont pour ?

Merci.

Est-ce que je peux considérer que pour le rapport suivant, c'est le même vote ? Personne ne se manifeste, donc même vote.

Sur le rapport quinquennal, même vote ? (*Approbaton générale*).

Je vous remercie.

Constitution de provisions

Le conseil décide :

- *De constituer une provision sur le Budget Eau d'un montant de 300 000 € et de 100 000 € sur le budget Assainissement au titre des impayés de factures d'eau ;*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Transports urbains - Convention de mandat pour la perception et le reversement des recettes auprès du Service de Gestion Comptable

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention de mandat pour la perception et le reversement des recettes auprès du Service de Gestion Comptable Creusot Montceau, à intervenir dans le cadre de l'exécution du contrat pour la gestion du service public des transports urbains.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Rapport quinquennal sur les attributions de compensation - période 2016-2020

Le conseil décide :

- *De prendre acte de la tenue du débat sur le rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation, sur la base du rapport présenté dans la délibération.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

IV - DÉVELOPPEMENT URBAIN

1. Projet de convention entre PROCIVIS et la CUCM concernant le préfinancement des subventions dans le cadre de l'OPAH

M. le Président.- On passe au développement urbain, sur le projet de convention entre PROCIVIS et la communauté, qui concerne le préfinancement des subventions dans le cadre de l'OPAH, avec Montserrat REYES.

Mme REYES.- Merci Président.

Il s'agit ici de parler de notre OPAH dont la convention de mise en œuvre a été signée au mois de juin.

Afin de faciliter la réalisation des projets de travaux de « ménages ressources modestes », l'assemblée départementale a adopté en mai dernier une convention relative à la mise en œuvre d'un nouveau fonds départemental d'avance sur subvention. Ce fonds est constitué par un apport en trésorerie de plusieurs partenaires et acteurs de la politique habitat du département. La constitution du fonds est un enjeu fort pour permettre aux plus démunis de disposer d'un logement adapté, décent, économe et sûr.

Les avances de subvention permettent de faciliter l'engagement et le déroulement des projets de travaux en levant le blocage financier, de sécuriser le paiement des entreprises, de garantir l'affectation des aides à leur objet, d'assurer la conduite à bonne fin du projet et le paiement complet des entreprises par la vérification de la capacité du bénéficiaire à régler son éventuel reste à charge.

Ce fonds est géré par la SACICAP (société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété) PROCIVIS, en vertu d'une convention conclue pour l'année 2021, qui pourra être reconduite après évaluation du dispositif.

Afin de proposer ce dispositif sur le territoire de la communauté urbaine dans le cadre de notre OPAH, une convention entre la communauté et la SACICAP PROCIVIS doit être établie.

Il vous est donc proposé d'approuver les termes de la convention qui est jointe au rapport et d'autoriser le président à signer ladite convention.

M. le Président.- Merci. Une OPAH qui démarre plutôt bien, d'après ce que je sais, avec une convention qui va permettre de faciliter tous les aspects techniques d'accompagnement également, parce que c'est cela, la réussite et la clé de la réussite de l'OPAH, c'est tout l'accompagnement dont bénéficient les propriétaires. Quand cela devient trop compliqué, on laisse tomber. Là, non. Ils sont accompagnés et c'est ce qui fait que ça marche. C'est pour cela qu'il faut que l'on soit vigilant au respect de cette convention. Mais la vice-présidente y veille, avec les services.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question.

Quelles sont les personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Qui sont pour ?

C'est adopté, je vous remercie.

Le conseil décide :

- *d'approuver les termes de la convention concernant le pré-financement des subventions par la SACICAP Procivis dans le cadre de l'OPAH.*

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention entre la SACICAP Procivis et la Communauté Urbaine.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Le Creusot - Travaux de création du site technopolitain - Lot 2 : installation de chantier - Démolitions - Gros œuvre - Autorisation de signature d'une modification n° 1 au marché OCTX002

M. le Président.- Au Creusot cette fois, les travaux de création du site technopolitain, avec des lots d'installation de chantier, démolition, gros œuvre et des autorisations de signature. Jérémy PINTO.

M. PINTO.- Merci Monsieur le Président.

Nous sommes effectivement en plein chantier de l'espace technopolitain. Les premiers mois de travaux nous conduisent à l'adaptation de plusieurs prestations, en particulier suite à des aléas liés à la découverte de difficultés structurelles du bâtiment suite au curage de celui-ci, mais aussi avec des

modifications complémentaires qui devaient être apportées selon les éco-conditionnalités de la Région, qui était exigeante et c'est bien ainsi.

Evidemment, ces aléas de chantier arrivent dans une période relativement difficile pour le BTP, pour les matières premières. L'ensemble des maires qui sont ici le savent parfaitement et il est probable que nous connaissions d'autres difficultés.

L'ensemble de ces adaptations entraîne un surcoût de 353 809 € à régler par voie de modification au marché, en particulier sur le lot 2, gros œuvre, attribué à l'entreprise PBTP.

La CAO a émis un avis favorable le 1^{er} septembre dernier.

Nous sommes bien, à travers ce chantier - Jean-Claude LAGRANGE parlait tout à l'heure des stratégies de filière, des enjeux d'innovation - et avec cette technopole en construction, sur ces enjeux majeurs.

Déjà maintenant, il se passe des choses assez intéressantes. J'ai rencontré deux *start-up* tout récemment. J'étais avec des étudiants de l'ESIREM cet après-midi. Il y a aujourd'hui près de 120 étudiants sur le site qui travaillent sur la robotique, sur cette filière d'excellence et on voit bien qu'à travers tout ce travail qui en train d'être mené, nous sommes là à préparer ensemble l'avenir.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur cette modification de marché.

M. le Président. - Y a-t-il des questions sur le site ? Monsieur LANDRE.

Je précise que c'est un sujet qui sera abordé au prochain conseil puisque nous allons faire un point précis sur le site technopolitain.

M. LANDRE. - J'aimerais avoir quelques précisions par rapport à cette délibération puisque vous avez présenté ce projet, en tout cas dans son aspect technique, depuis le début, comme étant extrêmement bien ficelé, notamment parce qu'il avait été confié à la SPLAAD, en tout cas la maîtrise d'ouvrage déléguée était confiée à la SPLAAD.

Là, on a affaire à une délibération qui concerne tout de même, sur cette tranche de travaux, 45,89 % de plus-value par rapport au montant initial du marché et quand je lis les trois raisons qui sont évoquées, la première est la modification en vue de respecter les critères d'éco-conditionnalité de la Région. Là, je suis extrêmement surpris que ces critères n'aient pas été prévus et intégrés au coût du chantier en amont du démarrage de celui-ci, d'autant plus qu'il y a, y compris au sein de l'intercommunalité, de nombreux élus de la majorité régionale.

Deuxième élément : des aléas liés à la découverte de difficultés structurelles du bâtiment. Je crois là aussi que des études que vous nous aviez présentées comme extrêmement complètes avaient été faites sur la structure du bâtiment. Je suis donc également surpris de cet élément et surtout de la plus-value globale que cela entraîne.

La troisième : précision de la maîtrise d'œuvre sur certaines prestations, tout cela pour 45,89 % de plus-value. Cela me semble colossal au vu des raisons évoquées.

J'aimerais donc bien que vous nous précisiez de quoi il est question et pourquoi ces difficultés n'ont pas été anticipées, notamment concernant les critères d'éco-conditionnalité. Merci.

M. le Président. - Jérémy PINTO.

M. PINTO. - Je peux apporter quelques éléments.

Sur le premier point, notamment en ce qui concerne les critères d'éco-conditionnalité, il faut savoir que quand le concours d'architecture a eu lieu, nous n'étions pas, à ce moment-là, liés, dans le cadre du contrat métropolitain, avec la Région.

Le bâtiment, donc le choix qui avait été fait, avait déjà des performances énergétiques assez importantes puisqu'on était sur du RT2012 plus 20 %. Néanmoins, les critères qui avaient été amenés ensuite par la Région nous ont conduits à du RT 2012 +40 %. Il y avait donc effectivement un effort supplémentaire à conduire dans le cadre de ce contrat. Ce qui a été fait et qui, par la suite, a dû amener à des modifications qui ont été travaillées bien entendu ces derniers mois, mais qui sont aujourd'hui actées à travers cette modification de marché. Voilà pour le premier point.

Ensuite, en ce qui concerne les difficultés structurelles qui peuvent nous conduire à bouger des choses pendant les travaux, j'allais dire que nous sommes sur un chantier qui est assez complexe dans la

mesure où nous sommes sur une partie de réhabilitation d'un ancien bâtiment qui se voit adjoindre un nouveau bâtiment. Ce chantier complexe, en particulier quand il s'agit de réhabilitation, peut donc conduire à des aléas de chantier. Là, c'est bien ce à quoi nous sommes confrontés.

Je pense bien entendu que tout le monde aurait préféré que cela se passe différemment. Nous sommes néanmoins dans cette situation et je peux vous assurer que les services de la Communauté urbaine assurent un suivi tout particulier auprès de la SPLAAD sur ce chantier.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Nous ferons donc un point précis lors du prochain conseil sur le site parce que les travaux avancent tout de même. C'est donc un dossier majeur de la communauté urbaine en termes d'attractivité notamment puisqu'on en parlait.

Ce que disait Jérémy PINTO tout à l'heure n'est pas anodin. Ce sont tout de même 120 ingénieurs qui viennent. Si ce n'est pas de l'attractivité, je ne sais pas ce qu'il faut dire.

C'est donc un dossier majeur.

Je mets aux voix :

Quelles sont les personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Qui sont pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *d'approuver la modification du marché n°1 conclue avec PBTP, titulaire du lot 2 – Installation de chantier – Démolitions – Gros Œuvre, pour un montant de 353 809,78 € HT soit 424 571,74 euros TTC ;*
- *d'autoriser la SPLAAD, maître d'ouvrage délégué agissant au nom et pour le compte de la CUCM à signer la modification du marché n°1 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer la convention modificative ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;*
- *d'imputer la dépense sur le budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

V - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Aide à l'investissement immobilier des entreprises - Octroi d'une subvention a la société DS Group - Autorisation de signature de la convention

2. MODULES INTÉGRATION - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

M. le Président.- Chapitre développement économique, avec deux délibérations d'aide à l'investissement immobilier, une aide à l'investissement immobilier des entreprises et une autre : modules d'intégration, le versement d'une subvention, avec Jean-Claude LAGRANGE.

M. LAGRANGE.- Rapidement puisque vous êtes habitués, mes chers collègues, à ce type de délibération. Je le dis à chaque fois, la Communauté urbaine est dans le peloton de tête du soutien à ses entreprises justement dans le cadre de sa compétence qui est la compétence en matière d'immobilier. Cela se concrétise par des aides directes, cela se concrétise par ce que j'évoquais tout à l'heure, c'est-à-dire le soutien à sa SEM. Cela peut se faire par d'autres dispositifs. On pourrait faire le point pour montrer qu'on est même, je pense, la collectivité qui met le plus d'argent pour soutenir ses entreprises.

J'en ai encore vu une cet après-midi qui va être très heureuse de déposer un dossier. Ce qui est bien. Comme quoi, certaines croient en notre territoire, Monsieur le Président.

Pour revenir à ces délibérations, la première concerne l'octroi d'une subvention à la société DS Group qui s'est implantée dans l'ancien site de Saint-Eusèbe, le Pré-au-bois. C'est un groupe qui comprend plusieurs

entreprises dont une qui était bien connue en matière d'isolation des bâtiments, mais aussi avec une société d'ingénierie et un développement de la formation. C'est dans ce cadre que la société, qui est la filiale SAS Green Academy, va s'implanter à Saint-Eusèbe, avec les procédures juridiques qui sont nécessaires entre le groupe et ses filiales.

Je vous propose d'autoriser le versement d'une subvention de 91 173,79 € qui représente 20 % de l'investissement.

On pourrait voter les deux ensemble, si vous en êtes d'accord.

La deuxième concerne une entreprise qui va s'implanter sur la zone Sainte-Elisabeth, qui s'appelle Module Intégration. Je connais très bien ce porteur de projet parce qu'il a été identifié dans le Nord Franche-Comté comme étant une des *start-up* qui travaillent sur les mobilités à hydrogène.

J'ai d'ailleurs oublié de le dire tout à l'heure, Président. Nous travaillons y compris sur l'hydrogène, ce qui fait que nous ne sommes pas aussi en retard que cela pour aborder des sujets qui vont transformer nos questions de mobilité, y compris le transport en commun. N'est-ce pas, Daniel ?

Et nous avons, là aussi, des pépites, sur ce territoire, qui travaillent sur ce sujet.

Cette entreprise qui travaille dans le Nord Franche-Comté sur son projet s'est rendue propriétaire d'une entreprise implantée à Vendenesse -sur-Arroux, la société Modules Associés qui est spécialisée dans le développement et la fabrication de machines spéciales. Cet achat s'est fait suite à une liquidation judiciaire. Mais compte tenu de la vétusté du bâtiment, Monsieur CHARLES recherchait des sites à proximité de Vendenesse pour que cela ne pose pas trop de problèmes de délocalisation des salariés qui sont aujourd'hui au nombre de 12. Son choix s'est porté sur le bâtiment Laurent dans la zone Sainte-Elisabeth, ce qui va redonner un *look* intéressant dans cette zone puisqu'en face – Guy SOUVIGNY le sait bien -, nous avons un bâtiment qui a repris aussi des couleurs.

Il est proposé d'accompagner ce projet immobilier à hauteur de 100 000 €, qui est le montant maximum de la subvention que peut verser la communauté. Cette aide communautaire déclenchera bien entendu également les aides de la Région puisque nous partageons, *via* nos conventions, ce portage.

Voilà, mes chers collègues.

M. le Président. - Merci pour ces deux présentations.

Y a-t-il des questions par rapport à cela ? Alain BALLOT, Charles LANDRE.

M. BALLOT. - C'est juste une remarque. J'ai un doute sur la date d'acquisition en 2010. Je pense que cette date n'est pas bonne.

M. LAGRANGE. - Sûrement pas. À mon avis, c'est 2020 et pas 2010.

M. le Président. - Nous allons corriger. Nous allons regarder la date exacte et nous corrigerons. Mais je suppose que le maire de Saint-Eusèbe est content.

Charles LANDRE.

M. LANDRE. - Ce n'est pas une question, mais plutôt une remarque.

Sur ces deux délibérations, je constate que sur l'aide à l'investissement immobilier des entreprises, ces deux délibérations font état du versement de subventions aux entreprises directement et j'en suis ravi puisque je vous avais déjà alerté là-dessus. Il y a plusieurs versements de subventions qui étaient faits aux SCI personnelles des dirigeants. Il me semble beaucoup plus simple de verser directement aux entreprises plutôt qu'à des SCI donc on sait malheureusement qu'elles n'ont pas forcément uniquement vocation à aider à la pérennité de l'entreprise.

Vous pourrez d'ailleurs nous préciser si c'est une volonté de votre part et une modification de ce règlement, mais je trouve cela beaucoup plus sain.

M. le Président. - Oui, c'est effectivement plus simple. À chaque fois qu'on peut le faire, on le fait.

Je mets aux voix la première délibération, l'aide à l'investissement, l'octroi d'une subvention à la société DS Group.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?
Quels sont ceux qui sont contre ?
Qui sont pour ?
Merci.

La deuxième : Module Intégration, même vote pour tout le monde ? (*Approbation générale*).
Merci.

Aide à l'investissement immobilier des entreprises - Octroi d'une subvention a la société ds group - Autorisation de signature de la convention

Le conseil décide :

- d'approuver la convention d'application entre DS GROUP et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;
- d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de **91 173,79 €** à la société DS GROUP
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application;
- d'imputer la dépense sur le budget correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité.

MODULES INTÉGRATION - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

Le conseil décide :

- D'approuver la convention d'application entre Modules Intégration et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;
- D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 100 000 € à Modules Intégration;
- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention ;
- D'imputer la dépense sur le budget correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité.

VI - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Autorisation de signature de la convention de partenariat avec le CROUS dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de l'espace "Vie Étudiante" au sein du Restaurant Universitaire

M. le Président.- Nous passons au chapitre VI, développement territorial, avec l'autorisation de signature d'une convention de partenariat avec le CROUS. Jérémy PINTO.

M. PINTO.- Je suis assez content de présenter cette délibération ce soir, qui porte sur cette convention de partenariat entre la Communauté urbaine et le CROUS puisque depuis la construction du restaurant universitaire, en 2009, à l'origine, un espace de 154 m² était prévu pour accueillir un lieu de vie étudiante. L'ensemble des acteurs universitaires en sont très demandeurs et ce dossier avait été relancé en 2019. Mais évidemment, ces deux dernières années, le ralentissement de la vie étudiante a conduit à différer le projet.

Aujourd'hui, et il y a quelques mois maintenant, la Communauté urbaine a désigné un maître d'œuvre et poursuit le dialogue avec le CROUS pour déterminer la nature et le périmètre des travaux de ce futur espace de vie étudiante. Ces aménagements avaient été pensés avec les étudiants, avec les associations étudiantes que j'ai rencontrées fréquemment. Avec ce lieu de vie, le campus disposera d'un lieu interassociatif d'activités. En cette période où les jeunes ont le désir de vivre pleinement leur jeunesse et leurs études après de nombreuses restrictions, et encore aujourd'hui malheureusement, la perspective de ce lieu de vie étudiante est une bonne chose.

Je vous invite donc à autoriser la signature de cette convention avec le CROUS.

M. le Président.- Merci. Ce qui démontre que la communauté agit aussi sur le vivre ensemble parce qu'il faut aussi donner la possibilité aux étudiants de se rencontrer, d'échanger, de vivre des moments dans des

espaces accueillants. Il est vrai que c'est un dossier que nous évoquons depuis un certain temps, qui n'était pas arrivé à maturité et là, il l'est.

S'il n'y a pas de prise de parole, je mets aux voix.

M. LAGRANGE.- Président, on parle beaucoup d'attractivité. Mais finalement, avoir une nouvelle école d'ingénieurs, avoir un site universitaire, un IUT, des formations bac + je ne sais plus combien, si ce n'est pas attractif, il faut peut-être revenir à d'autres considérations. Je ne sais pas ce qu'est l'attractivité entre l'économie, l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation. C'est tout.

M. le Président.- J'ai compris et on pourrait en rajouter encore. On pourrait parler du centre de formation Mecateam, on pourrait parler des centres de formation qui sont en train de se mettre en place avec Framatom, avec l'IUMM, avec Michelin. On pourrait en rajouter, mais certains considèrent que nous sommes peu attractifs, d'ailleurs surtout au niveau industriel.

Je mets aux voix.

Quelles sont les personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Qui sont pour ?

Merci.

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention de partenariat, jointe en annexe, entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et le CROUS.*

- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer la convention ainsi que tout acte à intervenir pour son application.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

VII - DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Gestion des déchets - Convention avec la Ligue contre le cancer

M. le Président.- Gestion des déchets, une convention avec la Ligue contre le cancer. Jean-François JAUNET.

M. JAUNET.- C'est une action qui lie la santé à l'environnement puisque, de nombreuses années, la Ligue du cancer s'est associée avec les collectivités qui étaient partenaires pour favoriser à la fois la collecte du verre pour le recyclable, mais aussi pour sensibiliser les gens sur les actions liées à la lutte contre le cancer.

La communauté a adhéré à ce dispositif depuis 2010, avec un partenariat Ligue contre le cancer, CUCM et CMR. Mais CMR n'exerce plus la collecte du verre depuis cette année. Cette convention est passée uniquement avec la Ligue de façon à ce que la communauté puisse verser 2 € par tonne de verre collectée sur le territoire chaque année.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions, des prises de parole ? (*Néant*).

Cette convention est très appréciée par la Ligue. Je crois qu'il faut absolument poursuivre ce partenariat très important.

Quelles sont les personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Qui sont pour ?

Tout le monde est pour. Merci.

Le conseil décide :

- *D'approuver le projet de convention relative à la collecte des verres recyclables à conclure avec le Comité départemental de Saône-et-Loire de la Ligue contre le cancer et donc la poursuite du partenariat historique avec la Ligue contre le cancer de Saône-et-Loire,*
 - *D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec le Comité départemental de Saône-et-Loire de la Ligue Contre le Cancer,*
 - *De verser une participation annuelle correspondant à 2 € pour chaque tonne de verre collectée.*
- Observations : Adoption à l'unanimité.*

2. Conseil de développement durable - Rapport annuel d'activité 2020/2021 et bilan de mandat 2015-2021

3. Rapport sur la situation en matière de développement durable de la communauté urbaine pour l'année 2020

M. le Président.- Nous avons ensuite deux présentations très synthétiques et je mets ensuite rapidement au vote. Je ne sais même pas s'il faut voter là-dessus puisque c'est le rapport annuel d'activité et le bilan de mandat du conseil de développement durable, ainsi que le rapport sur la situation en matière de développement durable de la communauté.

On va laisser Jean-François JAUNET présenter les deux.

M. JAUNET.- Le premier rapport est celui du conseil de développement durable. Il s'agit effectivement de prendre acte de ce rapport.

Je rappelle qu'il porte à la fois sur l'activité 2020-2021, mais aussi sur le bilan de mandat 2015-2021 puisque le conseil de développement durable a été renouvelé cette année.

C'est une instance avec une représentativité des différents acteurs du territoire qui est très dynamique et qui, cette année, a vu une forte affluence et un renouvellement important dans ses membres.

Le deuxième rapport qui concerne cette fois celui de la collectivité en matière de développement durable, reprend la forme des précédents, avec trois chapitres principaux : le fonctionnement interne, les services à la population et les politiques territoriales, auxquels on intègre également un état des lieux sur le PCAET.

Dans les quelques éléments que vous avez dans ce rapport, vous retrouvez beaucoup de sujets qui ont été évoqués ce soir. Ce qui montre finalement que la collectivité fait preuve de continuité dans ses choix puisque ce sont des choses que l'on retrouve d'une année sur l'autre, avec des avancées relativement importantes.

M. le Président.- Voilà pour la présentation de ces deux rapports.

Pas de questions ? (*Néant*).

On prend acte de ces deux rapports. Etes-vous d'accord ? (*Approbation générale*). Merci.

Conseil de développement durable - Rapport annuel d'activités 2020/2021 et bilan de mandat 2015-2021

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport annuel du Conseil de Développement Durable pour l'année 2020-2021 et bilan de mandat 2015-2021.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Rapport sur la situation en matière de développement durable de la communauté urbaine pour l'année 2020

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la communauté urbaine pour l'année 2020,*
- *De préciser que ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Syndicat Mixte des Bassins Versants Arroux et Somme - Extension du périmètre géographique

M. le Président. - On passe au syndicat mixte des bassins versants Arroux et Somme, avec Jean-Marc FRIZOT.

M. FRIZOT. - C'est une délibération assez simple. Le territoire géographique de la communauté urbaine regroupe trois bassins versants, celui de la Bourbince, celui de la Dheune et celui de l'Arroux.

Là, il est question du bassin versant de l'Arroux. Je précise que ces bassins versants sont des bassins récepteurs du cycle de l'eau, donc post-assainissement. C'est donc un sujet un petit peu à l'ordre du jour.

La délibération est assez simple. Depuis la loi GEMAPI, la compétence a été donnée aux EPCI à la place des communes. Le bassin versant de la Bourbince et celui de la Dheune sont « complets », c'est-à-dire que tous les EPCI ont bien adhéré. Ce qui n'était pas le cas du bassin versant de l'Arroux.

Le SMBVAS (syndicat bassin versant de l'Arroux) était incomplet. Un certain nombre d'EPCI avaient adhéré, dont la communauté urbaine. Par contre, n'avait pas adhéré le Pays d'Arnay-Liernais, qui est important puisqu'il est situé sur les sources, complètement en amont du bassin versant.

La nouveauté, c'est que le pays D'Arnay-Liernais a décidé d'adhérer, ce qui est une bonne chose. Le syndicat regroupera tous les EPCI. Il sera donc « au complet ».

La délibération qui vous est proposée, c'est l'extension du périmètre au pays Arnay-Liernais. La modification des statuts : il n'y a pas de modification fondamentale. Le nombre de délégués : pour nous, il n'y a pas de changement. On avait cinq délégués et on gardera cinq délégués. Simplement, c'était cinq délégués sur 35 et là, du fait de l'agrandissement, ce sera cinq délégués sur 43.

M. le Président. - Merci. Y a-t-il des questions, des prises de parole ? Non.

Je mets aux voix.

Quelles sont les personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Qui sont pour ?

Merci. C'est adopté.

Le conseil décide :

- *D'approuver l'extension du périmètre du syndicat à la Communauté de Communes du Pays Arnay Liernais telle que précisée ci-dessus,*

- *D'approuver la modification des statuts afférente, sur la base du projet annexé,*

- *D'approuver le nombre de délégués, tels que ci-dessus présentés et prévus dans les statuts ci-avant*

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. Travaux sur réseaux d'assainissement et d'eau potable sur l'ensemble des communes du territoire communautaire - Lot 1 : assainissement - Autorisation de signature d'une modification n° 1 au marché 21023PRP

M. le Président. - Travaux réseaux d'assainissement et eau potable, toujours Jean-Marc FRIZOT.

M. FRIZOT. - C'est une modification sur un marché public.

La Communauté urbaine a confié à un groupement solidaire plusieurs sociétés, DBTP, GUINOT, SNT-PAM et STTP le lot n° 1 de l'accord-cadre à bons de commande sur les réseaux d'assainissement. Il y a deux modifications, d'où cette délibération.

La première modification, c'est qu'il y a une nouvelle prestation qui est le fonçage, qui n'était pas prévu initialement et qui, maintenant, fera l'objet de cette modification. Mais surtout - et là, on rejoint un sujet qu'on n'a pas abordé ce soir - le sujet de la RCEA.

La seconde modification importante concerne surtout les plafonds de travaux. Ces plafonds de travaux sont directement en lien avec les travaux de la RCEA. Vous vous doutez bien que les travaux d'eau, mais surtout d'assainissement, doivent se faire d'urgence avant que la RCEA ne soit mise en chantier par l'Etat. Je parle de la tranche Blanzay-Montceau. Le maximum annuel prévu était de 1,9 M€. Là, il faut déroger parce qu'on a des travaux à prévoir en urgence. Il faut donc augmenter le plafond annuel de travaux à 2 661 698 €.

Je peux peut-être préciser que cela concerne des travaux, mais il y a également parfois un bouleversement de l'assainissement, notamment sur Montceau-Blanzy. Quand on parle de l'assainissement de Blanzy, cela comprend une bonne partie de Montceau, notamment le bois du Verne, etc. Il va donc falloir reconfigurer complètement le réseau d'assainissement avant les travaux de la RCEA.

La délibération, c'est pour autoriser le Président à modifier ce marché public.

M. le Président.- Merci. RCEA, grand sujet ! Je rappelle qu'en plus des 10 millions que nous avons mis, c'est 4 millions de plus sur les travaux. Ce qui fait 14 millions sur la RCEA. Petit rappel.

S'il n'y a pas de question, je mets aux voix.

Quelles sont les personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Qui sont pour ?

Merci.

Le conseil décide :

- *D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer la modification n°1 au marché 21023PRP Travaux sur réseaux d'assainissement et d'eau potable sur l'ensemble des communes du territoire communautaire - Lot 1 : assainissement, conclue avec le groupement solidaire composé des sociétés DBTP, GUINOT, SNTPAM et STTP - marché conclu pour 12 mois, reconductible 1 fois, pour un montant minimum annuel de 900 000,00 € HT (1 080 000,00 € TTC) et maximum de 1 900 000,00, € HT (2 280 000,00 € TTC).*

Observations : Adoption à l'unanimité.

6. Action de l'Espace-conseil FAIRE sur le territoire de la CUCM - Prorogation de 3 mois de la convention 2020-2021 avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Saône-et-Loire (CAUE)

M. le Président.- Dernier sujet.

Évelyne COUILLEROT a anticipé son départ avant que je l'annonce.

Il s'agit d'une délibération présentée par Bernard FREDON, sur la convention 2022-2021 avec le CAUE.

M. FREDON.- Merci Président.

Je vous rappelle le rôle du CAUE. Celui-ci s'inscrit dans le développement des actions de maîtrise de l'énergie dans le secteur du bâtiment et de la sensibilisation de la population aux problématiques climat, air, énergie que la communauté urbaine estime nécessaires pour atteindre les objectifs de son plan PCAET.

Il s'agit ici de proroger notre partenariat pour ce dernier trimestre 2021 avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, ceci afin de repartir, en 2022, sur une année pleine.

Bien entendu, cette prolongation sera accompagnée de notre soutien financier pour un montant de 2 000 € qui est au prorata de notre contribution annuelle de 8 000 €.

D'autre part, nous aurons à mettre en place pour 2022 une convention-cadre entre la Communauté urbaine et le SAUE, avec des objectifs et des articulations à définir.

La Communauté urbaine souhaitant pouvoir poursuivre l'accompagnement du CAUE et suivre l'emploi des aides qu'elle lui attribue, il vous est proposé d'approuver la prolongation jusqu'à fin 2021 et la convention d'objectifs 2020-2021 et d'autoriser le versement d'une subvention de 2 000 € au CAUE.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou prises de parole avant le vote ? Apparemment non.

Quelles sont les personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Qui sont pour ?

Je vous remercie.
Evelyne COUILLEROT peut rentrer.

Le conseil décide :

- *D'approuver la prolongation jusqu'à fin 2021 de la convention d'objectifs 2020-2021 entre la Communauté Urbaine et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Saône-et-Loire ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention de 2 000,00 € au CAUE de Saône-et-Loire ;*
- *D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondante.*

Observations : Étant précisé que Madame Evelyne COUILLEROT intéressée à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

M. le Président. - Nous avons terminé l'examen des délibérations. Il n'y a pas de question diverse. Il me reste donc à remercier la ville de Montceau pour son accueil, même si la température est un peu fraîche, ce qui peut se comprendre dans un gymnase aussi grand. C'est tout à fait compréhensible.

On se retrouve dans moins d'un mois, le 15 décembre si mes souvenirs sont bons, pour le vote du budget. Je ne sais pas encore où ce sera. On me dit au Creusot, à la halle des sports. Donc une grande salle également. Il est possible que nous ayons froid également, mais on s'adapte.

Merci beaucoup, mes chers collègues. Et bonne soirée.

-:~::~:~::~:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35).

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Marc MAILLIOT

